



**L'Europe sur un Plateau**  
Saclay European Research and Expertise Network

# Guide pratique

## Les bases pour monter des projets Horizon 2020

*Rédigé par Julia Tepel*

*Avec le soutien du réseau SEREN*

*et de la Fondation de Coopération Scientifique du Campus Paris-Saclay*

**Campus Paris Saclay**

---

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

## Avant-propos

Nous nous trouvons actuellement dans une période de transition. Pendant que les derniers projets du 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement, qui s'est achevé à la fin l'année 2013 sont en négociation, l'actuel programme cadre couvrant la période de 2014 à 2020 vient d'être lancé. Celui-ci s'appelle Horizon 2020 (ci-après dénommé « H2020 »). Il regroupe les programmes européens de financement de la recherche et de l'innovation (CIP pour le volet compétitivité, PCRD, EIT, Euratom), ce qui permettra de financer des projets tout au long de la chaîne de l'innovation.

L'objectif de ce guide est de donner un aperçu des phases de montage, de négociation et de gestion des projets européens. Il ne prétend pas être exhaustif, l'ambition étant de donner les mots-clés du programme, des conseils pratiques et d'alerter le lecteur sur d'éventuels pièges à éviter. Cela permettra aux personnes n'ayant pas encore participé aux projets européens de mieux préparer leur participation.

Il est important également de mentionner l'existence de différents dispositifs de soutien aux participants potentiels, et ce à plusieurs niveaux, européens, nationaux, régionaux, ou au sein des organismes. Un chapitre sera consacré à ces dispositifs.

### **Mises en garde :**

Le présent guide prend en compte les informations publiées en fin d'année 2013. Il sera actualisé dans les prochains mois dès que des retours d'expérience de projets financés seront disponibles.

Ce guide ne dispense pas de la lecture des documents officiels de la Commission européenne.

## Liste des acronymes, sigles et abréviations

<b>Sigle/ Abréviation anglais(e)</b>	<b>Sigle/ Abréviation français(e)</b>	<b>En anglais</b>	<b>En français</b>
AC		Associated Country	Pays associé
CEN		European Committee for Standardization	Comité européen pour la normalisation
CIP		Competitiveness and Innovation Programme	Programme pour la compétitivité et l'innovation
CLORA			Club des Organismes de Recherche Associés
CORDIS		Community Research and Development Information Service	Service communautaire d'information sur la recherche et le développement
COSME		Programme for the Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises	Programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises
DG		Directorate-general or Director-General	Direction générale
EC	CE	European Commission	Commission européenne
ECAS		European Commission Authentication Service	Service d'Authentification de la Commission Européenne
EEN		Enterprise Europe Network	Réseau entreprise Europe
EIB	BEI	European Investment Bank	Banque européenne d'investissement
EID		European Industrial Doctorates	Doctorat industriel européen
EIP		European Innovation Partnership	Partenariat européen pour l'innovation
EIT		European Institute of Innovation and Technology	Institut européen d'innovation et de technologie
EJD		European Joint Doctorates	Doctorats conjoints européens
EP	PE	European Parliament	Parlement européen
EPSS		European Electronic Proposal Submission	Système européen électronique de soumission de propositions

ERA	EER	European Research Area	Espace européen de la recherche
ERAB		European Research Advisory Board	
ERAC		European Research Area Committee	
ERC	CER	European Research Council	Conseil européen de la recherche
ESR		Evaluation Summary Report	Rapport d'évaluation synthétique des projets
ETP		European Technology Platform	Plateforme technologique européenne
EU	UE	European Union	Union européenne
FAQ		Frequently Asked Questions	Foire aux questions
FET		Future and Emerging Technologies	Technologies futures et émergentes
FP 7	7 <sup>e</sup> PCRD	7th Framework Programme	7 <sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement
	GTN		Groupes Thématiques Nationaux
	H2020	Horizon 2020	Horizon 2020
ICT	TIC	Information and Communication Technologies	Technologies de l'information et de la communication
IGLO		Informal Group of RTD Liaison Offices	Groupe informel de bureaux de liaison dans la recherche et le développement technologique
IPR	PI	Intellectual Property Rights	Propriété intellectuelle
ITER		International Thermonuclear Experimental Reactor	Réacteur thermonucléaire expérimental international
ITN		Innovative Training Network	Réseaux de formation innovants
JCR	CCR	Joint Research Council	Centre Commun de Recherche
JPI		Joint Programming Initiative	Initiative de programmation conjointe
JTI		Joint Technology Initiative	Initiative technologique conjointe

KET		Key Enabling Technologies	Technologies clés génériques
KIC		Knowledge and Innovation Communities	Communautés de la connaissance et de l'innovation
LEAR		Legal Entity Appointed Representative	Représentant légal
LEIT		Leadership in enabling and industrial technologies	Leadership dans les technologies clés génériques et industrielles
MEP	MPE	Member of European Parliament	Membre du Parlement européen
MFF	CFP	Multiannual Financial Framework	Cadre financier pluriannuel
MS		Member State	Etat membre
MSCA		Marie Słodowska Curie Actions	Actions Marie Słodowska Curie
NCP	PCN	National Contact Point	Point de Contact National
NEF		Negotiation Form	
	RCP		Représentant au Comité de Programme
OJ	JO	Official Journal (of the European Union)	Journal officiel (de l'Union européenne)
PIC		Participant Identification Code	Code d'identification du participant
PO		Project Officer	Responsable de projet à la CE
PPP		Public-Private Partnerships	Partenariats public-privé
REA		Research Executive Agency	Agence exécutive pour la recherche
RSFF		Risk-Sharing Financial Facility	Dispositif de partage de risques financiers
SME	PME	Small and Medium-sized Enterprise	Petite ou moyenne entreprise
SSH	SHS	Socio-economic sciences and humanities	Science humaines et sociales
TRL		Technology Readiness Level	Niveau de maturité technologique
WP		Work Package	Lot de travail
WP		Work Programme	Programme de travail

## Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>2</b>
<b>Liste des acronymes, sigles et abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction et historique</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Horizon 2020</b> .....	<b>7</b>
1.1. Contexte et aperçu général .....	7
1.2. Pilier 1 : Excellence scientifique .....	8
1.3. Pilier 2 : Primauté industrielle .....	10
1.4. Pilier 3 : Les défis sociétaux .....	11
1.5. Les instruments transversaux à budget dédié .....	12
1.6. Autres aspects transversaux .....	13
1.7. Les mots clés à retenir .....	13
<b>2. Conseils pratiques</b> .....	<b>15</b>
2.1. De l'idée au projet européen .....	15
2.2. Un mot d'ordre : anticipation .....	16
2.3. La publication des appels à projets .....	20
2.4. Le montage du dossier .....	24
2.5. La rédaction .....	26
2.6. La soumission .....	27
2.7. Du projet au contrat : évaluation et négociation .....	27
2.8. La mise en œuvre du projet accepté .....	30
<b>3. Soutien aux porteurs de projets</b> .....	<b>31</b>
3.1. Soutien au niveau local .....	31
3.2. Soutien au niveau national .....	32
3.3. Soutien au niveau européen .....	33
ANNEXE 1- Liste des Points de Contact Nationaux (PCN) pour Horizon2020 .....	35
ANNEXE 2 - Sites d'information .....	48
ANNEXE 3 - Glossaire .....	49

## Introduction et historique

Le programme européen de financement de la recherche et de l'innovation, Horizon 2020, fait suite au 7<sup>e</sup> Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique (7<sup>e</sup> PCRD)<sup>1</sup>. Précisément, Horizon 2020 regroupe non seulement des actions et instruments issus du 7<sup>e</sup> PCRD, mais également du CIP<sup>2</sup> et de l'EIT<sup>3</sup>.

L'Europe s'inscrit dans une longue tradition de programmes de soutien initiés en 1984, via les différents PCRD. En 2000, la création de l'Espace Européen de la Recherche (EER) a été initiée afin de surmonter la fragmentation du paysage de la recherche en Europe. En 2010, la commission européenne a présenté sa Stratégie Europe 2020. Ce cadre stratégique, couvrant une période de 10 années, vise à faire de l'Europe une économie intelligente, durable et inclusive. Il a permis la mise en place de plusieurs initiatives phares, dont une consacrée à l'Innovation, l'« Union de l'innovation », qui établit un plan réunissant plus de 30 mesures en faveur de l'innovation.

Pour plus d'informations:

Sur la politique de recherche et d'innovation : [http://europa.eu/pol/rd/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/rd/index_fr.htm)

Sur la stratégie Europe 2020 : [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)

Sur l'Union de l'Innovation (en anglais) : [http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm)

## 1. Horizon 2020

### 1.1. Contexte et aperçu général

Les propositions de la Commission européenne pour la mise en place d'H2020 ont évolué pour tenir compte de consultations publiques, de consultations d'experts et du travail de lobbying effectué par les bénéficiaires potentiels. En novembre 2011, la Commission européenne a publié la proposition initiale de règlement établissant le programme Horizon 2020.

**Horizon 2020 est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2014.**

**La publication des premiers appels s'est faite le 11 décembre 2013.**

Le budget d'H2020 s'élève à 79 milliards d'euros (en euros courants, Euratom compris), ce qui représente une augmentation par rapport au budget du 7<sup>e</sup> PCRD. Une ventilation de ce budget en pourcentages est présenté dans le tableau suivant (p9). Une révision du budget global est prévue en 2016. Le Parlement européen a introduit un certain degré de flexibilité dans ce budget. Ainsi, il sera possible que des financements non consommés passent d'une ligne budgétaire à une autre.

De manière générale la Commission européenne simplifie les règles d'Horizon 2020 afin de renforcer la participation des acteurs de la recherche et de l'innovation, en particulier des PME, aux financements européens.

Horizon 2020 est organisé autour de **3 piliers** (plus de 90% du budget), selon les priorités suivantes :

- **l'excellence scientifique**
- **la primauté industrielle**
- **les défis sociétaux**

<sup>1</sup> 7<sup>th</sup> Framework Programme (FP7)

<sup>2</sup> Competitiveness and Innovation Programme (CIP)

<sup>3</sup> European Institute for Technology and Innovation (EIT)

Il inclut **4 programmes transverses**:

- Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation
- Science pour et avec la société
- Institut européen d'innovation et de technologie
- Centre commun de recherche

Le programme **Euratom** fait partie intégrante de Horizon2020, sa durée est de 5 ans conformément aux termes du Traité Euratom. Son budget est fixé à 1.6Md€ pour 2014-2018.

### Accord sur la ventilation du budget pour Horizon 2020 en pourcentages

Instrument	Budget %
<b>Pilier 1 : Excellence scientifique</b>	<b>31,73%</b>
Conseil Européen de la Recherche (ERC)	17,00%
Technologies futures et émergentes (FET)	3,50 %
Actions Marie Skłodowska Curie (MSCA)	8,00%
Infrastructures de recherche (IR)	3,23%
<b>Pilier 2 : Leadership industriel</b>	<b>22,09%</b>
Leadership dans les technologies clés génériques et industrielles (KET)	17,60%
Accès aux financements à risque	3,69%
Activité d'innovation des PME	0,80%
<b>Pilier 3 : Défis sociétaux</b>	<b>39,13%</b>
Santé, évolution démographique et bien-être	9,70%
Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio-économie	5,00%
Energies sûres, propres et efficaces	7,70%
Transports intelligents, verts et intégrés	8,23%
Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières	4,00%
Sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion	1,70%
Sociétés sûres	2,20%
<b>Science with and for Society</b>	<b>0,6%</b>
<b>Spreading Excellence and Widening Participation</b>	<b>1,06%</b>
<b>Institut européen de technologie et d'innovation (EIT)</b>	<b>3,52%</b>
<b>Centre Commun pour la Recherche (CCR)</b>	<b>2,47%</b>

#### 1.2. Pilier 1 : Excellence scientifique

L'objectif de ce pilier est d'améliorer le niveau d'excellence scientifique en Europe afin que celle-ci reste compétitive au niveau mondial.

Le pilier comprend **quatre actions**, correspondant chacune à un objectif spécifique.

- Les actions du Conseil Européen de la Recherche
- Les Technologies futures et émergentes
- Les Actions Marie Skłodowska Curie
- Les infrastructures de recherche dont les e-infrastructures



### 1.2.1. Le Conseil Européen de la Recherche (CER)<sup>4</sup>

Son objectif est de « renforcer l'excellence, le dynamisme et la créativité » de la recherche en Europe.

Il soutient les chercheurs les plus talentueux dans leur recherche exploratoire. Le seul critère d'attribution d'un financement est l'excellence scientifique. Il fonctionne sur appels blancs, c'est-à-dire sans thématiques préétablies.

Les schémas de financement vont être très similaires à ceux du 7<sup>e</sup> PCRD avec :

- Les **ERC Starting Grants**, qui concernent les chercheurs ayant 2 à 7 ans d'expérience après leur doctorat. Le montant maximal de la subvention s'élève à 2 M € sur une période maximale de 5 ans.
- Les **ERC Consolidator Grants**, qui concernent les chercheurs ayant de 7 à 12 ans d'expérience après leur doctorat. Le montant maximal de la subvention s'élève à 2,75 M € sur une période maximale de 5 ans.
- Les **ERC Advanced Grants**, qui s'adressent aux chercheurs très expérimentés, leaders dans leur domaine. Le montant maximal de la subvention est de 3,5 M € sur une période maximale de 5 ans.
- Pour les **ERC Synergy Grants**, le prochain programme de travail ne prévoit rien, ce qui signifie qu'il n'y aura **pas d'appels en 2014 et en 2015**. Ce nouveau dispositif, qui a été introduit en 2012, vise à réunir des chercheurs autour de travaux novateurs.
- Les **Proof of Concept Grants** s'adressent aux chercheurs déjà bénéficiaires d'une bourse ERC. Ils servent à combler l'écart entre la recherche et la première commercialisation.

Les premiers appels ont été publiés le 11 décembre 2013<sup>5</sup>.

### 1.2.2. Les Technologies futures et émergentes (FET)<sup>6</sup>

Les Technologies futures et émergentes ont pour objectif spécifique d'explorer des idées innovantes et à haut risque afin de promouvoir de nouvelles technologies. Le programme FET soutient la recherche collaborative et interdisciplinaire.

Il comprend **trois volets** :

- Les **FET Open** financent des idées très innovantes de recherche exploratoire sur **appels blancs**, sans date limite. Il s'agit d'une détection précoce de domaines et de technologies prometteurs présentés dans des projets individuels de recherche.
- Les **FET Proactive** ont pour objectif de favoriser le développement de thèmes et de communautés émergents dans la recherche exploratoire. Ils suivent une logique **top-down** : les domaines prometteurs sont identifiés par la CE au préalable. Cette action finance des **projets interconnectés**.
- Les **FET Flagship** permettent, quant à eux, de relever les grands défis scientifiques et technologiques interdisciplinaires. Deux FET Flagship sont retenus pour un financement sous H2020 : **Graphène** et **Human Brain Project**. Il s'agit de grands projets ambitieux basés sur des agendas de recherche communs.

---

<sup>4</sup> European Research Council (ERC)

<sup>5</sup> Dates limites de ces Appels ERC: Starting Grants (25/04/2013) ; Consolidator Grants (20/05/2014) ; Proof of Concept (01/10/2014)

<sup>6</sup> Future Emerging Technologies (FET)

### 1.2.3. Les Actions Marie Skłodowska Curie (MSCA) <sup>7</sup>

L'objectif de ces actions est de garantir un développement optimal et une exploitation dynamique du capital intellectuel de l'Europe. Il s'agit de bourses de mobilité transnationales et intersectorielles.

#### ➤ Les réseaux de formation innovants (ITN)<sup>8</sup>

Les ITN visent à promouvoir de nouvelles compétences par une formation initiale d'excellence. L'action s'adresse aux acteurs publics et privés souhaitant constituer des **réseaux de formation** internationaux ou européens **pour jeunes chercheurs** au cours de leurs 4 premières années d'expérience. Ces réseaux sont des projets interdisciplinaires financés sur 4 ans permettant de recruter des jeunes chercheurs pour 3 à 36 mois.

Il existe trois types d'actions :

- Les doctorats industriels européens (*European Industrial Doctorates* ; EID)
- Les réseaux de formation européens (*European Training Networks* ; ETN)
- Les doctorats conjoints européens (*European Joint Doctorates* ; EJD)

#### ➤ Les bourses individuelles<sup>9</sup>

Ces bourses ont pour objectifs de promouvoir l'excellence des chercheurs par la mobilité transfrontalière et intersectorielle. Elles s'adressent à tous les **chercheurs expérimentés** européens qui souhaitent améliorer leurs compétences par une expérience de mobilité européenne, internationale ou intersectorielle. Certaines actions sont aussi accessibles aux chercheurs de pays tiers pour attirer les chercheurs d'excellence en Europe.

- La mobilité intra-européenne (*European Fellowships*)
- La réintégration du marché du travail en Europe (*Reintegration Fellowships*)
- La mobilité internationale (*Global Fellowships*)
- Les passerelles entre les secteurs privé et public (*Inter-sector mobility*)

#### ➤ Les échanges de personnel de la recherche et de l'innovation (RISE)<sup>10</sup>

Il s'agit d'un dispositif d'échange de personnel hautement qualifié qui doit permettre de stimuler le transfert de connaissances. Ce dispositif permet de financer de la mobilité internationale et intersectorielle.

#### ➤ Cofund

Cofund est un mécanisme de cofinancement des programmes régionaux, nationaux et internationaux finançant la mobilité des chercheurs ou des programmes de doctorat.

### 1.2.4. Infrastructures de recherche (IR)<sup>11</sup>

Ces actions, qui incluent les e-infrastructures, ont pour objectif d'assurer un accès transnational aux infrastructures européennes et internationales et d'en soutenir le développement et l'intégration.

## 1.3. Pilier 2 : Primauté industrielle<sup>12</sup>

L'objectif est de faire de l'Europe un lieu plus attrayant pour investir dans la recherche et l'innovation, en favorisant les recherches qui vont bénéficier aux entreprises. A cette fin, les entreprises contribuent fortement à la définition des programmes.

---

<sup>7</sup> Marie Skłodowska Curie Actions (MSCA)

<sup>8</sup> Innovative Training Networks (ITN)

<sup>9</sup> Individual Fellowships

<sup>10</sup> Research and Innovation Staff Exchange (RISE)

<sup>11</sup> Research Infrastructures

<sup>12</sup> Industrial Leadership

### ***1.3.1. Leadership dans les technologies clés génériques et industrielles***

La Commission européenne a identifié **six technologies clés génériques**<sup>13</sup> ayant un potentiel économique fort et étant susceptibles de contribuer, à long terme, à répondre aux défis sociétaux.

- micro- et nanoélectronique
- matériaux avancés
- biotechnologie industrielle
- photonique
- nanotechnologie
- systèmes avancés de fabrication

La Commission prévoit une approche commune pour les KET qui couvrira aussi les **technologies de l'information et de la communication** (TIC) et le domaine de l'**espace**.

L'accent sera mis sur la mobilisation des investissements du secteur privé et sur des activités basées sur les agendas définis conjointement avec l'industrie et la communauté scientifique.

Ces actions cibleront le développement technologique, par exemple les activités de démonstration à grande échelle, les bancs d'essai et les laboratoires vivants, le prototypage ou la validation de produits dans des lignes pilotes.

La Commission accordera une attention particulière à une approche intégrée, impliquant plusieurs KETs (**multi-KETs**).

### ***1.3.2. L'accès aux financements à risque***

L'**accès aux financements à risque** est une action créant un effet de levier pour les financements privés et le capital risque en faveur de la recherche et de l'innovation dans les PME. Cette action comprendra un mécanisme de fonds propres et un mécanisme d'emprunts.

### ***1.3.3. Les activités d'innovation des PME***

Les **activités d'innovation des PME** est une action de soutien aux PME concernant les piliers 2 et 3, organisée en trois étapes avec des modalités de soutien différentes:

- **Évaluation du concept et de la faisabilité**
- **R&D : première application commerciale**
- **Commercialisation.**

## **1.4. Pilier 3 : Les défis sociétaux<sup>14</sup>**

Le troisième pilier prévoit des projets collaboratifs qui ne sont plus organisés autour de thématiques de recherche, mais autour de grands défis qui se posent aujourd'hui en Europe. Il s'agit d'un soutien tout au long de la chaîne de la recherche et de l'innovation.

Voici la liste des défis selon la proposition de la Commission :

- **la santé, l'évolution démographique et le bien-être ;**
- **la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie ;**
- **les énergies sûres, propres et efficaces ;**

---

<sup>13</sup> Key Enabling Technologies (KET)

<sup>14</sup> Societal Challenges

- les transports intelligents, verts et intégrés ;
- la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières ;
- Les sociétés sûres – protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens
- L'Europe dans un monde en évolution – Des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion.

## 1.5. Les instruments transversaux à budget dédié

### ➤ « Science with and for Society »

Cet instrument doit garantir la participation de la société dans les activités de recherche et d'innovation. Il vise au recrutement des meilleurs talents pour la science, tout en rendant compatible excellence scientifique et responsabilité sociale.

### ➤ « Spreading Excellence and Widening Participation »

Cette action vise à élargir la participation à H2020 des pays qui ne sont pas très avancés sur le plan de l'innovation. Des actions de mises à niveau (pairage), de jumelage, et des chaires d'excellence<sup>15</sup> sont prévues.

### ➤ L'Institut européen de technologie et d'innovation (EIT)<sup>16</sup>

Les Communautés de la connaissance et de l'innovation (KIC)<sup>17</sup> constituent la composante opérationnelle de l'Institut Européen de Technologie, qui les finance à hauteur de 25%.

Ces KICs regroupent des universités, des organismes de recherche, des entreprises publiques ou privées, des institutions financières, des collectivités régionales et locales ; leur objectif est de contribuer à la compétitivité et la croissance économique en renforçant les capacités d'innovation des Etats Membres et de l'Union Européenne et en intégrant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au plus haut niveau (le triangle de la connaissance).

Les 3 KICs actuellement en cours ont été sélectionnés suivant un appel à projet en 2019 :

- EIT ICT Labs
- KIC Climat
- KIC InnoEnergy

La création de 5 autres KICs est prévue en trois vagues pour la période 2014-2020 :

- 2014 : Healthy living and active ageing
  - Raw materials
- 2016 : Food4future
  - Added value manufacturing
- 2018 : Urban Mobility.

### ➤ Le Centre commun de recherche (CCR)<sup>18</sup>

Le Centre commun de recherche est financé dans le cadre H2020, il constitue le centre de recherche propre aux institutions européennes.

---

<sup>15</sup> ERA Chairs

<sup>16</sup> European Institute of Innovation and Technology (EIT)

<sup>17</sup> Knowledge and Innovation Communities (KIC)

<sup>18</sup> Joint Research Council (JRC)

## 1.6. Autres aspects transversaux

### ➤ FastTrack to Innovation

Ce nouvel instrument doit entrer en vigueur en 2015. Le « time to grant » pour ce type de projets est très court : 6 mois. Cet instrument va financer des projets d'innovation très proches du marché dans une approche « bottom-up » avec un appel ouvert en continu. L'instrument concernera les piliers 2 et 3. Le consortium doit être composé de 3 à 5 partenaires.

### ➤ La Coopération Internationale

Celle-ci ne fait plus l'objet d'un programme dédié, même si des mesures spécifiques sont identifiées dans le défi "Sociétés inclusives, innovantes et réflexives". 121 appels sont d'ores et déjà recensés sur le site H2020 du MESR<sup>19</sup> ; leur objectif est d'encourager la coopération entre les pays membres et associés d'Horizon 2020 et les pays tiers.

### ➤ Autres programmes et initiatives en lien avec Horizon 2020

Il existe d'autres initiatives et programmes européens qui financent la recherche et l'innovation, mais qui ne font pas partie d'H2020. Ces instruments concernent souvent des organismes et non pas des chercheurs individuels.

La Commission **étudie les possibilités de cofinancement** avec une partie de ces programmes et initiatives. Elle souhaite ainsi synchroniser les financements européens et nationaux, mais les détails font encore l'objet de négociations. Cela concernera probablement les fonds structurels, notamment le FEDER ainsi que les Partenariats Public-Privé et les Partenariats Public-Public.

Le programme **Euratom**, qui couvrira seulement une période de 5 ans (2014-2018), va également contribuer à la réalisation des objectifs d'Horizon 2020.

Pour d'autres initiatives, comme les Partenariats européens de l'innovation, le cofinancement est exclu, mais une coordination plus globale est étudiée.

## 1.7. Les mots clés à retenir

### ➤ Interdisciplinarité

Horizon 2020 laisse une place importante aux projets interdisciplinaires, que ce soit dans le cadre des défis sociétaux ou via les actions multi-KETs.

### ➤ Participation industrielle, notamment des PME

La participation du secteur privé, notamment des PME devra être renforcée dans H2020. Il faudra donc veiller à intégrer suffisamment de PME dans la composition des consortia.

### ➤ Innovation

En raison du regroupement des programmes pour la recherche et l'innovation dans un seul programme, H2020 soutiendra également les activités proches du marché. Dans les propositions, la description de l'impact et des activités de valorisation de la recherche prendra donc de l'importance.

---

<sup>19</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Cooperation\\_Internationale/64/7/2013-12\\_CoopIn\\_H2020\\_290647.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Cooperation_Internationale/64/7/2013-12_CoopIn_H2020_290647.pdf)

➤ **L'échelle TRL (Technology Readiness Level – niveau de maturité technologique)**

Le nouveau programme soutient des projets tout au long de la chaîne de l'innovation, de l'idée jusqu'à la commercialisation.

La Commission distingue deux types de projets, pour lesquels il existe des taux de remboursement distincts : les projets de recherche et d'innovation d'un côté, et les projets proches du marché de l'autre. La référence pour cette distinction est l'échelle TRL : la Commission considère les projets proches du marché à partir de TRL 6 (par exemple les projets pilotes, les projets démonstrateurs ou les premières applications commerciales).

Cette échelle servira probablement également de référence dans les appels à projets pour préciser les types d'actions attendues, notamment dans le pilier 2.

L'échelle **TRL** est un système de mesure inventé par la NASA utilisé par de nombreux acteurs dont les industriels, et qui sert à évaluer le niveau de maturité d'une technologie. Pour le moment, la Commission européenne n'a pas encore publié de définition propre et précise des échelons. Le graphique ci-dessous<sup>20</sup> donne la définition générale des échelles.



<sup>20</sup> Source du graphique : [http://www.ixarm.com/imprimer\\_85005](http://www.ixarm.com/imprimer_85005)

## 2. Conseils pratiques

Cette partie suit les différentes étapes d'un projet européen pour donner quelques conseils pratiques et alerter sur d'éventuels pièges.

### 2.1. De l'idée au projet européen

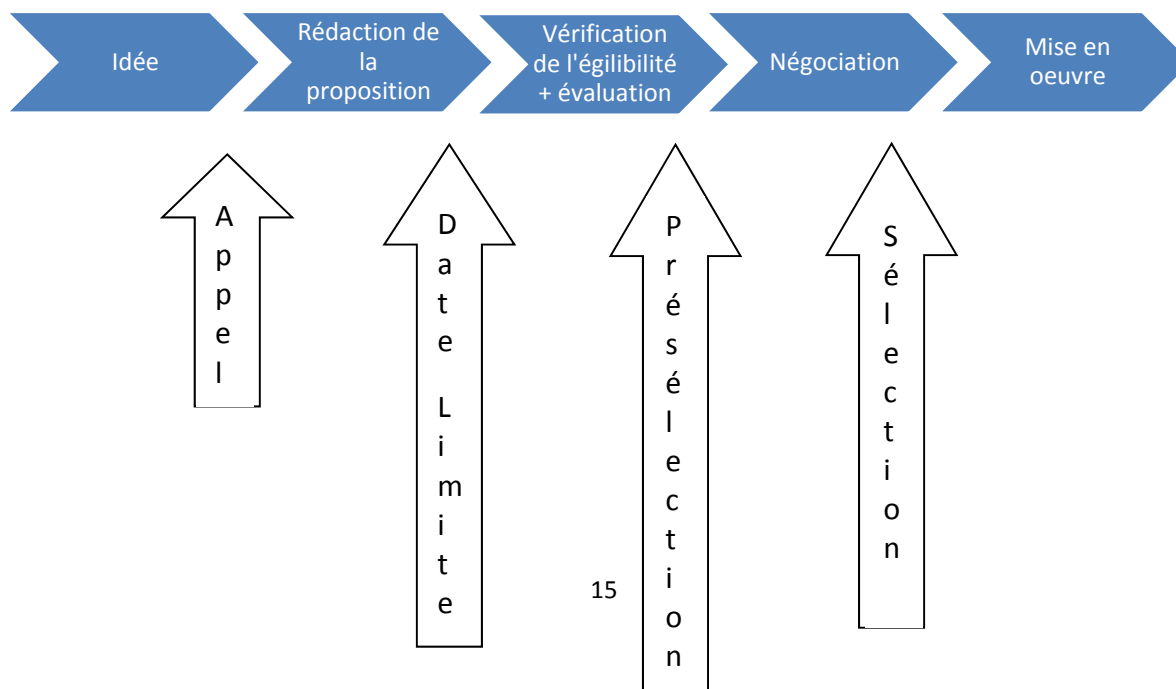
#### 2.1.1. Pourquoi participer ?

Au-delà de l'intérêt d'atteindre des objectifs et de produire des résultats et/ou de la connaissance, les projets européens sont sources de nombreux autres bénéfices:

- Un travail dans un **environnement d'excellence** : l'excellence scientifique est le premier critère de sélection des projets européens. Vous bénéficierez par exemple d'équipements à la pointe de la technologie.
- Une **dynamique de partenariats et d'échanges** dans votre domaine de recherche ou d'autres domaines, avec des partenaires qui cherchent à optimiser leurs résultats en créant des synergies et en échangeant de bonnes pratiques.
- Une **ouverture d'esprit** et un **partage des connaissances** dans un environnement multiculturel où la mobilité est favorisée.
- Une **excellente référence** auprès de vos collaborateurs et partenaires : en participant à un projet européen, vous pourrez vous positionner et vous mesurer à vos homologues d'autres pays. La grande sélectivité des projets vous confèrera un prestige certain.
- Une **dynamique constructive** : les projets européens vous feront découvrir des méthodes de gestion innovantes. Si vous êtes dans un premier temps partenaire d'un projet européen contribuer à un projet et se faire connaître par la CE vous donnera l'expérience nécessaire à monter par la suite votre propre projet.
- Un **soutien financier conséquent**, qui vient compenser la baisse des financements nationaux et régionaux. Le système des overheads (frais généraux remboursés sur forfait sans nécessité de justification des dépenses) apporte une véritable flexibilité financière.

#### 2.1.2. Qu'est-ce qu'un projet européen ?

##### Schéma du cycle de vie d'un projet : de l'idée à la réalisation



Dans le 7<sup>e</sup> PCRD, il s'écoulait environ un an entre la date de publication de l'appel et le début du projet :

- Trois mois entre la publication de l'appel et la date limite de soumission ;
- Six mois pendant lesquels la Commission européenne faisait évaluer les propositions reconnues comme éligibles par des experts évaluateurs et sélectionne les projets qu'elle va financer ;
- Trois mois durant lesquels les porteurs des projets retenus entraient en négociation avec le Project Officer.

La Commission prévoit de **réduire le délai d'engagement**<sup>21</sup> à 8 mois en évitant le passage des propositions en comitologie. Cependant, elle se réserve le droit de faire des exceptions pour les projets du Conseil européen de la recherche et les projets complexes. Cela signifie qu'il n'y aura pas beaucoup de marge de négociation.

### ***2.1.3. Comment participer : coordinateur v/s partenaire ?***

Dans les projets collaboratifs, il faut évaluer et vérifier sa disponibilité en rapport avec le niveau d'engagement.

Le rôle de coordinateur vous confère plus de responsabilités et d'engagement. En conséquence la visibilité et la renommée sont plus grandes en cas de succès du projet. Le coordinateur représente le consortium face à la Commission européenne. C'est lui qui reçoit la subvention européenne et qui s'engage à la redistribuer aux membres du consortium. Il est responsable de la soumission des documents demandés par la Commission, notamment des rapports scientifiques et financiers. Une tâche non négligeable est d'assurer la communication interne au consortium.

Pour un premier projet, il est conseillé de se contenter de la position de partenaire. Cela permet de comprendre les particularités des projets européens.

Il est très intéressant de consulter et s'inspirer d'exemples de projets réussis, puisqu'ils permettent de mieux cerner les attentes de la Commission européenne et mieux comprendre les modalités de gouvernance et les règles de fonctionnement.

La Commission publie régulièrement une liste de bons exemples de projets (par ex. [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-13-74 en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-74_en.htm)).

Il est également possible de faire une recherche par type de programme et d'action sur la base de données CORDIS (le Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement) : [http://cordis.europa.eu/fp7/projects fr.html](http://cordis.europa.eu/fp7/projects_fr.html).

## **2.2. Un mot d'ordre : anticipation**

Un projet ne se monte pas à la dernière minute. Il faut prévoir du temps pour bien préparer sa proposition et surtout, lorsqu'il s'agit d'un projet collaboratif, ne pas sous-estimer le temps pour monter son consortium. Idéalement le consortium doit être constitué trois mois avant la date limite de soumission.

Il faut donc adapter son plan d'activités au calendrier des appels à projets. Ce calendrier des appels est connu à l'avance. Il peut être trouvé dans les programmes de travail, qui sont publiés sur le « Participant Portal ».

Les Point de Contact Nationaux (PCN) peuvent vous renseigner, et cela souvent bien en amont de la sortie officielle des programmes de travail.

---

<sup>21</sup> time to grant



### 2.2.1. Demander du soutien pour le montage du dossier

Dès que vous avez une idée précise du projet que vous voulez monter, il est utile d'identifier et de contacter le service de soutien au montage de projets (par exemple la **cellule Europe** ou le **correspondant Europe**) de votre organisme<sup>22</sup>. Celui-ci fournit un soutien adapté et, qui plus est, gratuit. Si votre organisme ne dispose pas de service de soutien propre, adressez-vous au service compétent de votre co-tutelle. Vous pouvez également faire appel à un **cabinet de conseil spécialisé**, qui fournit un soutien au montage des dossiers en coordination contre rémunération, souvent avec une clause de « success fee ».

Vous trouverez plus d'informations sur les dispositifs de soutien ainsi que la liste des contacts des organismes du Plateau de Saclay dans la partie 3.1.

### 2.2.2. Choisir le type de projet et d'action

Même si votre idée est innovante, il faut veiller à sa pertinence, car elle doit en phase avec les caractéristiques et conditions du type de projet choisi.

Il existe différents types de projets. Ces types de projets suivent des schémas de financement spécifiques, avec des objectifs, des tailles de consortia et des contenus différents.

Certains projets sont **individuels**, ils peuvent être soumis par un chercheur. Parmi eux :

- les projets de mobilité : les bourses **individuelles** Marie Skłodowska Curie
- les bourses d'excellence de l'ERC

Un certain nombre d'autres projets sont **collaboratifs**, c'est-à-dire qu'ils impliquent un travail commun de plusieurs chercheurs ou équipes de recherche :

- les projets collaboratifs
- les projets d'infrastructures
- les projets de réseautage

### 2.2.3. Recherche de partenaires

La recherche de partenaires ne concerne pas les actions individuelles, telles que les bourses individuelles Marie Skłodowska Curie ou les bourses ERC.

Pour les projets collaboratifs, il faut généralement au minimum trois partenaires indépendants issus de trois Etats membres ou associés.

Le strict minimum de partenaires prescrit par la Commission européenne ne suffira pas pour que le projet soit retenu. Il est également déconseillé de démultiplier le nombre de partenaires sans raison ; il faut s'assurer que le partenariat reste efficace, équilibré et que la répartition des activités est optimale pour atteindre les objectifs.

#### Conseils :

- Chaque partenaire doit avoir un rôle bien défini et apporter une réelle valeur ajoutée au projet. Un partenaire non nécessaire à la réalisation des objectifs ne devrait pas faire partie du consortium.
- Les partenaires doivent avoir des compétences techniques mais aussi linguistiques (langue de travail : anglais).
- Veillez à choisir des partenaires actifs et réactifs.
- Assurez-vous d'avoir un nombre suffisant de partenaires ayant l'expérience des projets européens.

<sup>22</sup> Consultez la liste concernant le Plateau de Saclay dans la partie 3.1

- Veillez à intégrer des participants industriels dans votre consortium, notamment des PME.
- Si un partenaire potentiel fait partie de réseaux qui sont actifs, cela montre généralement qu'il a l'habitude de travailler en consortium.
- **Les partenaires ne doivent pas avoir le financement pour seule et unique motivation.**
- Veillez à partager les risques (technologiques et autres) entre partenaires.
- Attention à garder un certain équilibre géographique dans votre consortium (impliquer des « pays nouveaux entrants » et des pays candidats).

Des partenaires de pays tiers peuvent également participer sous certaines conditions, à vérifier dans les programmes de travail et les termes de référence des appels.

Il est conseillé de signer un accord de confidentialité pour éviter une divulgation d'informations en dehors du consortium.

La rencontre entre partenaires facilite la préparation de la proposition. Au moins une réunion est à prévoir en amont afin de répartir les tâches entre les participants et se mettre d'accord sur des consignes pour la rédaction de la proposition.

#### **Où trouver des partenaires :**

La Commission européenne a mis en place un site dédié à la recherche de partenaires : <https://cordis.europa.eu/partners/web/guest/home>.

Vous pouvez demander de l'aide aux Points de Contact Nationaux et au réseau Europe Enterprise Network (pour les partenaires PME).

Participez aux journées d'information sur les appels de la Commission européenne : la Commission organise des rencontres<sup>23</sup>.

Vous pouvez également passer par des réseaux, des associations ou des plateformes technologiques.

### **2.2.4. Les documents de référence**

L'ensemble des documents de référence sur Horizon 2020 est disponible sur : [http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\\_docs.html](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html)

#### **2.2.4.1. Les textes officiels généraux**

Le cadre législatif général est intéressant à connaître, dans le sens où il est essentiel que le projet soit en accord avec les objectifs et règles fixés dans ces textes de référence. Il faut bien mémoriser que les projets européens ne doivent pas uniquement permettre la réalisation d'objectifs scientifiques, mais aussi la réalisation d'objectifs politiques et socio-économiques.

Même si la lecture des documents cités ci-dessous paraît fastidieuse, il est recommandé de les parcourir:

- La stratégie Europe 2020
- Les règlements, directives et stratégies du domaine concerné
- Le règlement établissant le programme Horizon 2020
- Le programme spécifique d'exécution

#### **2.2.4.2. Le programme stratégique en vigueur**

Le programme stratégique vise à renforcer l'économie et à soutenir la création d'emploi et de nouvelles sources de croissance. Ce programme identifie des objectifs thématiques et des

---

<sup>23</sup> match-making ou brokerage event

orientations clés. Il couvre une période de trois ans et un processus de révision interviendra après la deuxième année.

Le **premier programme stratégique** est en vigueur de 2014 à 2016. Il cerne **douze thématiques prioritaires** et concerne les **aspects interdisciplinaires des KETs** et les **défis sociétaux**. Un appel à projets sera publié pour chaque objectif thématique.

Les thématiques retenues pour une première période sont les suivantes :

- Personnalisation de la santé et le soin<sup>24</sup>
- Sécurité alimentaire durable<sup>25</sup>
- Croissance bleue : exploiter le potentiel des océans<sup>26</sup>
- Villes et communautés intelligentes<sup>27</sup>
- Energie compétitive à faible intensité de carbone<sup>28</sup>
- Efficacité énergétique<sup>29</sup>
- Mobilité pour la croissance<sup>30</sup>
- Déchets: une ressource à recycler, réutiliser et valoriser les matières premières<sup>31</sup>
- L'innovation dans le domaine de l'eau: augmenter sa valeur pour l'Europe<sup>32</sup>
- Surmonter la crise: nouvelles idées, stratégies et structures de gouvernance pour l'Europe<sup>33</sup>
- La résilience des catastrophes: la sauvegarde et la sécurisation de la société, y compris l'adaptation au changement climatique<sup>34</sup>
- Sécurité digitale<sup>35</sup>

#### 2.2.4.3. Le programme de travail en vigueur

Il y a un programme de travail général pour l'ensemble d'Horizon 2020, à l'exception des actions ERC et de celles du Centre commun de recherche (CCR)<sup>36</sup>, qui ont des programmes de travail spécifiques.

Le programme de travail reprend l'architecture du programme H2020 sous forme de chapitres thématiques. Il précise les lignes budgétaires, les instruments ainsi que les domaines scientifiques couverts et indique les actions de mise en œuvre.

Sous H2020, les programmes de travail sont biannuels. Cependant, les appels continueront à être publiés sur une base annuelle.

Il semblerait que les futurs programmes de travail soient peu prescriptifs dans H2020, ce qui devrait donner une grande marge d'interprétation pour les textes des appels.

En revanche, étant sur deux ans, ils devraient permettre de mieux anticiper les appels.

#### 2.2.4.4. Les appels

Il faut faire la distinction entre **appels à projets**<sup>37</sup> et **appels d'offres**<sup>38</sup>.

<sup>24</sup> Personalizing health and care

<sup>25</sup> Sustainable food security

<sup>26</sup> Blue growth: unlocking the potential of the oceans

<sup>27</sup> Smart cities and communities

<sup>28</sup> Competitive low-carbon energy

<sup>29</sup> Energy Efficiency

<sup>30</sup> Mobility for growth

<sup>31</sup> Waste: a resource to recycle, reuse and recover raw materials

<sup>32</sup> Water innovation: boosting its value for Europe

<sup>33</sup> Overcoming the crisis: new ideas, strategies and governance structures for Europe

<sup>34</sup> Disaster-resilience: safeguarding and securing society, including adapting to climate Change

<sup>35</sup> Digital security

<sup>36</sup> Joint Research Council (JRC)

<sup>37</sup> calls for proposals

Dans le cadre d'Horizon 2020, la Commission lance des appels à projets. Il s'agit d'une procédure de subventionnement. Le service ou le produit partiellement financé reste la propriété du producteur ou des producteurs.

Les appels d'offres sont une procédure de marchés publics : le service ou le produit est payé au prix du marché et la propriété est détenue par l'acheteur.

L'ensemble des appels est disponible sur :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/index.html>

Les appels à projets vont suivre les objectifs thématiques définis dans le programme spécifique<sup>39</sup>.

Dans Horizon 2020, les appels seront beaucoup plus orientés sur les impacts et résultats des projets que dans le 7<sup>e</sup> PCRD. Les porteurs de projets sont donc tenus de préciser l'impact attendu, par exemple s'ils prévoient des publications, des brevets ou des prototypes. La Commission européenne va aussi privilégier les projets permettant de combler un manque de connaissances ou franchir des barrières technologiques.

Il semblerait que les appels soient moins restrictifs qu'avant, surtout concernant les défis sociétaux et les multi-KET. Cela donnera plus de liberté à des propositions de « solutions innovantes ».

Il y aura également des appels conjoints concernant les piliers 2 et 3.

### **2.2.5. Etat de l'art international**

La Commission européenne ne peut pas financer deux fois la même activité de recherche. Il est donc important de connaître le travail qui a été fait au niveau mondial afin de baser son projet sur les résultats existants.

Il est nécessaire de s'y référer dans sa proposition. Cela permet de souligner le caractère innovant du projet et de justifier à terme pourquoi ce projet devrait être financé.

Dans le domaine concerné, décrivez les limites scientifiques, méthodologiques et technologiques existantes, tentez d'analyser pourquoi ces limites ont empêché de résoudre la problématique de recherche donnée et démontrez pourquoi et de quelle manière votre projet permettra de la résoudre ou du moins d'avancer dans le sens d'une résolution.

Le site CORDIS dispose d'une base de données sur les projets, passés et en cours:

[http://cordis.europa.eu/projects/home\\_fr.html](http://cordis.europa.eu/projects/home_fr.html)

En plus de la recherche classique, il existe une recherche avancée qui permet de cibler sa recherche par programme, par thème, par type de contrat et par sujet de recherche.

## **2.3. La publication des appels à projets**

Dès la sortie d'un appel, les documents suivants sont à lire attentivement :

- La fiche synthétique de l'appel (call fiche)
- La partie du programme de travail concernée
- Le guide du proposant (« Guide for applicants »)
- Le guide des évaluateurs

Les appels sont publiés sur la partie dédiée du Participant Portal :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/funding>

<sup>38</sup> calls for tenders

<sup>39</sup>Voir partie 2.2.4.2

En dehors des objectifs scientifiques, les appels visent également des objectifs politiques. Pour interpréter l'esprit de l'appel et mieux y répondre, en particulier dans la partie impact, il faut prendre connaissance du cadre politique dans lequel il se situe, tel que décrit dans :

- Le programme de travail
- La stratégie Europe 2020
- Les règlements, directives et stratégies du domaine concerné
- Le règlement établissant le programme Horizon 2020

D'autres aspects transversaux sont à intégrer, tels que le genre et l'éthique. Enfin il est essentiel de garder constamment en tête la date et l'heure limite de l'appel et de suivre un plan de préparation de la proposition.

### **2.3.1. Organisation et gestion**

Les membres du consortium sont libres dans leur choix d'une **structure de gestion**. Néanmoins, cet aspect du projet constituant l'un des critères d'évaluation, il est indispensable de l'élaborer avec soin en bonne adéquation avec la nature du projet.

Les modalités de décision seront de préférence simples et efficaces.

Les membres du consortium établissent un **plan de travail**, qui facilitera le suivi du projet, d'une part pour les membres du consortium et d'autre part pour le « Project Officer » désigné par la Commission pour suivre votre projet.

Le travail dans un projet européen est planifié dans le temps et organisé en **Work Packages (WP)**, des « lots de travail ». Cette division en lots de travail permet d'organiser la prise en charge des différentes tâches. Souvent, les WP sont constitués par types d'action (par ex. recherche, formation, gestion, diffusion et valorisation) ou par objectifs du projet. Pour chaque WP, un membre du consortium est nommé responsable. Il réunit autour de lui les autres membres du consortium impliqués et coordonne le suivi des actions. Les Work Packages se décomposent en différentes tâches.

Dans la proposition, il faut veiller à bien décrire et à justifier le plan de travail et la répartition des tâches, en l'illustrant par des diagrammes, par exemple un Diagramme de Gantt, en ajoutant la liste des WP et leur description, ainsi que la liste des livrables.

Les **livrables**<sup>40</sup> permettent de prouver la réalisation des objectifs du projet. Il peut s'agir de réalisations de différents types tels que des rapports, des conférences ou par exemple un logiciel.

Les **jalons d'un projet**<sup>41</sup> marquent les passages entre principales étapes d'un projet. Il s'agit de moments critiques pour la réussite du projet, par exemple la validation de la viabilité d'une technologie.

Le consortium peut être géré par le **Comité de pilotage**<sup>42</sup> qui se compose des responsables scientifiques du projet. Le comité de pilotage a pour mission de prendre les décisions opérationnelles. Il coordonne également les actions mises en œuvre et évalue l'avancement du projet. En cas de conflit, il peut également intervenir.

Les projets de grande envergure choisissent plutôt d'instaurer un **Comité directeur**<sup>43</sup> réunissant les représentants légaux des organismes partenaires.

---

<sup>40</sup> Deliverables

<sup>41</sup> Milestones

<sup>42</sup> Steering Committee

<sup>43</sup> Governing Board

Pour les projets d'une taille importante, il peut être également intéressant de créer un **Comité consultatif**<sup>44</sup> composé d'experts extérieurs au consortium ou d'utilisateurs.

### 2.3.2. Informations financières

L'appel à projets contient des informations sur le montant maximum finançable, la durée maximale du projet et les dépenses éligibles.

La notion de dépenses éligibles se réfère à un catalogue de dépenses que la Commission européenne finance. Pour être éligibles, les dépenses doivent être :

- faites pendant la mise en œuvre du projet,
- nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- économiques,
- et enregistrées dans les comptes.

Cela permet à la Commission européenne de vérifier si les dépenses sont réelles, identifiables au projet et contrôlables. Des règles spécifiques peuvent cependant s'appliquer à certains appels.

On distingue différentes **catégories de dépenses** :

- les coûts de personnel
- les équipements (amortissement)
- les consommables et frais de mission
- les autres coûts (par ex. sous-traitance)

Il faut distinguer les **coûts directs** des **coûts indirects**.

Les premiers sont facilement calculables puisque directement identifiables au projet, comme par exemple le personnel travaillant exclusivement sur le projet, les missions, les consommables, les logiciels ou la sous-traitance.

Les coûts indirects peuvent être par exemple le personnel administratif qui ne travaille pas exclusivement pour le projet, les frais de location ou les frais de consommation d'eau et d'électricité. Le montant remboursable est égal au total des coûts éligibles (directs et indirects), déduction faite d'éventuelles recettes.

Il est recommandé que les **coûts de gestion** n'excèdent pas 7%.

Le calcul du budget devra être facilité pour Horizon 2020. Selon le résultat intermédiaire des négociations, deux modèles de remboursement des coûts seront probablement retenus.

La distinction se fera entre organismes publics et privés.

Pour les **organismes de recherche publics**, la Commission rembourserait **100% des coûts directs éligibles** et un **forfait de 25%** des coûts directs pour financer les coûts indirects.

Pour les **institutions privées**, il existe deux scénarios :

- Pour les **projets de recherche et développement**, la Commission rembourserait **100% des coûts directs éligibles** et un **forfait de 25%** des coûts directs pour financer les coûts indirects, ce qui correspondrait au scénario des organismes de recherche publics.
- Pour les **projets « proches du marché »** (à partir de TRL 6), elle rembourserait **70% des coûts directs éligibles** et un **forfait de 25%** des coûts directs pour financer les coûts indirects.

Il y aura probablement la possibilité de combiner des fonds d'H2020 avec des fonds du FEDER, qui fait partie des fonds structurels. Les interactions entre programmes sont encore à définir.

---

<sup>44</sup> Advisory Board

La subvention est versée au coordinateur, qui se charge d'en distribuer des parts aux autres participants selon les dispositions fixées dans l'accord de consortium.

**Cependant, le consortium ne reçoit pas l'intégralité du financement accordé dès le début du projet.**

Dans le programme précédent, la Commission européenne préfinançait à hauteur de 80% les deux premières années du projet. Les paiements en cours de projet ne dépassaient pas 90% du financement total accordé, puisque la Commission retenait 10% jusqu'au dernier paiement.

**Une nouveauté est l'éligibilité de la TVA** et une éligibilité des primes pour les institutions publiques, à condition qu'il s'agisse de primes accordées habituellement et prévues par le système national. Il y aura un plafonnement à 800€ par an et par chercheur.

**Le fonds de garantie**, qui doit couvrir les consortia en cas de faillite d'un partenaire, est maintenu. La Commission retient 5% de la subvention sur le préfinancement, qui sont remboursés une fois le projet terminé.

Les coûts encourus par des tiers mettant à disposition des ressources gratuitement à un bénéficiaire continueront à être éligibles (ancienne clause 10).

Horizon 2020 sera accompagné d'un **règlement** du Parlement européen et du Conseil établissant les **règles de participation** et fixant les **règles de diffusion** des résultats de la recherche. Il peut être utile de le consulter en cas de doute sur les règles financières.

### **2.3.3. Questions de droits de propriété intellectuelle**

La Commission européenne poursuit deux objectifs en abordant la question des droits de propriété intellectuelle :

- faciliter la mise en œuvre du projet (en donnant aux partenaires des droits d'accès aux connaissances nécessaires à l'exécution du projet) ;
- promouvoir la diffusion et l'exploitation des résultats du projet.

Les dispositions concernant la propriété intellectuelle décrites ci-dessous représentent les règles générales et minimales. Les partenaires du projet négocient les détails des règles applicables à leur projet entre eux et les fixent dans l'accord de consortium.

Cela concerne les aspects suivants:

#### ➤ **Les connaissances préexistantes<sup>45</sup>**

Les participants au projet doivent gérer les connaissances préexistantes, c'est-à-dire celles possédées par les participants avant la signature de la convention. Elles sont nécessaires à la mise en œuvre du projet ou à l'exploitation des résultats par un des participants ; elles doivent être listées et restent la propriété du partenaire qui les a générées. La Commission dispose d'un droit d'accès gratuit aux résultats qui est limité à des usages non concurrentiels et non commerciaux.

#### ➤ **Les connaissances générées dans le cadre du projet<sup>46</sup>**

**La copropriété est le régime par défaut** pour les connaissances générées par les travaux du projet.

Les copropriétaires peuvent concéder des licences non exclusives d'exploitation à des tiers en notifiant les autres copropriétaires et la Commission au préalable et en leur fournissant une compensation. Une option de transfert de propriété est également prévue sous réserve d'acceptation par la Commission.

---

<sup>45</sup> Background

<sup>46</sup> Foreground

### ➤ La protection des résultats

Les propriétaires de résultats qui peuvent servir à des applications industrielles ou commerciales sont contraints d'étudier les possibilités de protection (par exemple par le biais de brevets).

Si un propriétaire s'oppose à une protection, la Commission européenne peut, dans certains cas, assumer la propriété et la protection.

### ➤ Exploitation et diffusion des résultats

Les participants ont l'obligation d'exploiter les résultats dans une perspective scientifique ou commerciale ou de les faire exploiter dans le cadre d'un transfert des résultats ou d'une licence dans la mesure du possible.

Les résultats doivent être diffusés dès que possible dans la mesure du possible.

Selon les dispositions fixées dans la convention de subvention, les participants peuvent avoir d'autres obligations ou les obligations susmentionnées peuvent être précisées.

Les participants aux projets sont obligés de faire des rapports sur les activités d'exploitation et de diffusion des résultats.

### ➤ La question de l'Open Access et Open Data

Pour les publications scientifiques et les données de recherche, la Commission prévoit l'accès ouvert selon les modalités prévues dans les appels et la convention de subvention.

La Commission européenne a mis en place un soutien spécifique sur les questions de propriété intellectuelle : l'IPR Helpdesk.

<http://www.iprhelpdesk.eu/>

## **2.3.4. Aspects d'éthique**

Toutes les activités de recherche doivent respecter les réglementations nationale, européenne et internationale, dont la Charte des droits fondamentaux et la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Certains domaines de recherche sont exclus de financements européens ou soumis à des règles particulières. Ainsi, le financement d'une activité de recherche est exclu dans un pays où celle-ci est illégale.

Un examen éthique peut être demandé par les experts-évaluateurs si un projet touche à un domaine sensible.

## **2.4. Le montage du dossier**

Une fois que l'appel est publié, un premier cercle de partenaires devrait idéalement être constitué. Cela permet à ces partenaires de se consacrer aux détails de leur collaboration et par la suite, de rédiger la proposition.

### **2.4.1. Ne pas rester dans son coin**

Pour finaliser son projet, il est important de garder le contact avec son environnement.

Il est essentiel de s'assurer du soutien de son organisme pour son projet, en particulier de son engagement légal et financier.

Pour améliorer la qualité de votre projet, il peut être très utile d'entrer en contact avec le « Project Officer » de la Commission européenne compétent en la matière et de lui proposer une idée sous



forme synthétique. Cela permet de tâter le terrain et d'éviter de faire fausse route. Vous pouvez lui poser des questions sur l'interprétation des documents.

#### **2.4.2. Rédiger une proposition liminaire**

Une proposition liminaire de 2 à 3 pages (grand maximum 5) permet de vérifier si les membres du consortium sont bien d'accord sur le contenu et l'organisation du projet.

La proposition liminaire devrait être rédigée par une personne ayant de bonnes qualités linguistiques et rédactionnelles et de l'expérience de projets européens. Généralement c'est une tâche qui revient au coordinateur ou à un membre de son équipe.

Voici des éléments que votre proposition liminaire doit contenir:

- Titre et acronyme
- Durée du projet
- Contexte (programme de travail et schéma de financement)
- Défis à relever
- Arguments : pourquoi ce projet plutôt qu'un autre
- Objectifs
- Phases du projet et livrables
- Consortium et rôle des partenaires
- Estimation des coûts

Le titre de votre projet doit être accrocheur. Il doit correspondre à une description très synthétique du projet, être compréhensible et être en phase avec l'objet principal du projet. Vous devez également trouver un acronyme facilement mémorisable pour votre projet. Il est conseillé de l'inventer une fois que vous êtes d'accord sur les autres éléments.

Cette proposition liminaire peut servir de base pour la discussion avec la Commission européenne ou d'autres partenaires potentiels au cas où il manquerait encore des compétences spécifiques à votre consortium.

#### **2.4.3. Bien connaître les critères d'évaluation**

Dans Horizon 2020 il y aura trois critères d'évaluation, avec une exception : pour les actions de l'ERC, l'excellence est le seul critère d'évaluation.

En fonction des appels et des programmes de travail, les pondérations et les seuils peuvent varier.

##### ➤ **Excellence**

Le projet doit obligatoirement dépasser l'état de l'art. Ces objectifs doivent être clairs et importants. Son concept doit être solide : cela peut aller des méthodes de la recherche et de la démonstration jusqu'aux premières applications commerciales.

##### ➤ **Impact**

L'impact du projet doit être démontré : cela concerne l'impact scientifique autant que l'impact socio-économique (impact sur la compétitivité, l'emploi, la croissance, impact social, impact sur l'environnement et sur la qualité du travail).

La dissémination et l'exploitation des résultats et la gestion de la propriété intellectuelle doivent également être planifiées.

La description de l'impact attendu du projet dans votre proposition doit tenir compte de ce qui est attendu dans le programme de travail, une référence à ces impacts attendus étant nécessaire. La question de la pérennité est importante, pour anticiper sur la période consécutive à la fin du projet.

### ➤ **Qualité et efficacité de la mise en œuvre**

Cela concerne l'organisation et la planification du travail<sup>47</sup>.

#### **2.4.4. Eléments à vérifier avant de commencer à rédiger**

Ce paragraphe concerne avant tout les coordinateurs.

Avant de vous lancer dans l'écriture, qui demande un investissement important, il est essentiel de vérifier certains points pour être sûr d'être prêt :

- Relisez tous les détails de l'appel et de la partie du programme de travail qui vous concerne pour savoir si votre projet rentre bien dans le cadre demandé.
- Soyez bien conscients des critères d'évaluation.
- Vérifiez que vous disposez de ressources humaines suffisantes, des compétences et de l'expertise nécessaires pour la bonne conduite du projet.
- Enfin vérifiez que vous êtes entouré d'un consortium fort et motivé.

### ➤ **Les formulaires**

La Partie A contient les informations administratives (par exemple, le résumé, le titre, les participants, ...) et financières avec un budget à détailler.

Dans la Partie B vous décrierez toutes les informations relatives à l'idée (par exemple les objectifs, l'impact, le consortium, la gestion et la planification de la mise en œuvre).

## **2.5. La rédaction**

Les propositions de projets européens sont **rédigées en anglais**.

Réservez un temps suffisant pour la rédaction et aussi pour la relecture de la proposition, qui est cruciale lorsque les partenaires se répartissent les parties à rédiger : elle permet une cohérence entre les différentes parties.

Pendant la rédaction, gardez toujours en tête les termes de référence de l'appel, la partie du programme de travail concernant votre activité et les critères d'évaluation.

Il faut savoir que les experts-évaluateurs ont très peu de temps pour évaluer chaque proposition. Le temps varie en fonction du type de projet, mais en moyenne ils disposent d'environ une à deux heures pour des projets d'une taille modérée.

Les évaluateurs ne sont pas forcément experts de votre domaine de recherche : il faut par conséquent que la proposition soit compréhensible pour un chercheur d'un autre domaine. Evitez donc le jargon, expliquez les acronymes que vous utilisez et n'en insérez pas trop dans le texte.

#### **Conseils pour faciliter le travail de l'évaluateur :**

- Regardez bien l'intégralité des formulaires avant de commencer à rédiger
- Accordez précisément les réponses aux rubriques à renseigner et évitez les redites.
- Vérifiez bien que tous les champs nécessaires sont remplis.
- Attention au nombre de caractères ou de pages demandés : restez proche de ce qui est attendu mais ne dépassez surtout pas le maximum, car la Commission demande aux évaluateurs de ne pas tenir compte des excédents.
- Soyez clair et bref.
- Justifiez vos méthodes.
- Facilitez la lecture en insérant des schémas, des graphiques, des tableaux et des organigrammes.

---

<sup>47</sup> Voir partie 2.3.1.

- Mettez en valeur les points vraiment importants en les écrivant en gras.

## 2.6. La soumission

La date et l'heure limite de soumission sont impératives. Cela signifie qu'aucune proposition déposée en retard ne sera prise en compte. Il est conseillé de **ne pas attendre les dernières heures avant la clôture de l'appel** pour soumettre son projet car il a y toujours un risque **de saturation du serveur**.

La soumission de la proposition complète se fait en ligne par le **système européen électronique de soumission de propositions, l'EPSS**<sup>48</sup>. L'EPSS est accessible depuis la page de l'appel. Il est spécifique à chaque thème et appel ainsi qu'au type de financement.

Ce dispositif permet de rédiger la proposition en ligne. Il est possible et recommandé de sauvegarder chaque version révisée du projet. La proposition retenue est la plus récente à avoir été déposée avant la date de clôture.

Il existe un guide d'utilisation de l'EPSS<sup>49</sup> dont la consultation est conseillée.

[http://ec.europa.eu/research/participants/portal/ShowDoc/Participant+Portal/portal\\_content/docs/submission/sep\\_usermanual.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/ShowDoc/Participant+Portal/portal_content/docs/submission/sep_usermanual.pdf)

Au cas où le guide ne répond pas à votre question ou un problème technique se pose, un help desk est à votre disposition:

EPSS help desk

Téléphone : +32 2 23 33 760

Email: support@epss-fp7.org

Après la soumission vous allez recevoir un accusé de réception par mail. Cependant, cela ne signifie pas que votre projet est éligible.

**La soumission de propositions en deux étapes va s'appliquer à certains appels..**

Elle permet à la Commission de présélectionner des projets en évaluant d'abord une proposition synthétique avec un nombre réduit de critères pour leur demander ensuite la proposition complète. L'avantage pour les candidats est que cela réduit considérablement les efforts (et coûts) de préparation.

Ainsi, pour la première étape, un résumé des idées principales du projet sur 10 à 20 pages est demandé. Cette proposition courte sera évaluée en tenant compte d'un nombre restreint de critères. Les porteurs de projet dont la proposition est retenue seront notifiés et devront par la suite soumettre leur proposition complète.

## 2.7. Du projet au contrat : évaluation et négociation

### 2.7.1. L'évaluation des propositions

L'évaluation des projets se fait en **deux étapes**.

Dans un premier temps, la Commission vérifie les **critères d'éligibilité**. Ce processus précède **l'évaluation par les experts-évaluateurs**. Seuls les projets respectant strictement tous les critères d'éligibilité seront par la suite examinés par les experts-évaluateurs.

---

<sup>48</sup> Electronic Proposal Submission System

<sup>49</sup> EPSS preparation and submission guide

### 2.7.1.1. Les critères d'éligibilité

Sur les critères d'éligibilité, la Commission européenne est intransigeante. La proposition de projet est rejetée sans même être examinée si elle ne correspond pas à tous les critères d'éligibilité.

Certains critères sont valables pour tous les projets, tels qu'une **réception de la proposition complète en bonne et due forme avant la deadline via l'EPSS**.

D'autres critères dépendent du type de projet ou de financement, comme par exemple les exigences sur le nombre et le type de partenaires. Si par exemple la proposition est clairement hors sujet (out of scope), elle pourrait également être rejetée.

La notification sur la non-éligibilité n'intervient pas avant que tout le monde soit informé sur les résultats du processus d'évaluation.

### 2.7.1.2. Les experts-évaluateurs

La Commission européenne fait appel à des **experts extérieurs** pour évaluer les propositions. Tout au long de l'année, toute personne qui souhaite devenir expert-évaluateur peut se porter candidat pour être inscrite dans la base des données.

La Commission choisit les experts en fonction de leur CV et leur expérience. Il n'y a pas de critère de nationalité, mais les experts doivent faire preuve de capacités linguistiques suffisantes. Dans son choix, la Commission respecte un équilibre en termes de nationalité, de type d'employeur (organismes de recherche, universités, industrie, utilisateurs) et de genre.

Actuellement, la Commission souhaite revoir son panel d'experts-évaluateurs pour recruter des experts ayant également des compétences en matière d'exploitation et de commercialisation.

Dans le 7<sup>e</sup> PCRD, le taux de renouvellement pour chaque appel se situait autour de 25 à 30%.

Les experts sollicités doivent signer une lettre d'engagement<sup>50</sup>. En signant une déclaration de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts, ils se soumettent à un code de conduite. Ils s'engagent à juger les propositions à titre personnel en fonction des critères fixés par la Commission. Cela permet de garantir leur indépendance.

A la fin des évaluations, la liste des experts retenus pour les évaluations est publiée, classée par thèmes.

**Devenir expert-évaluateur est une expérience formatrice et enrichissante.** Cela permet de bien comprendre le processus ainsi que les critères d'évaluation, et *in fine*, d'écrire de meilleures propositions.

L'inscription des experts-évaluateurs passe par le Participant Portal sous :

[http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/experts\\_old](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/experts_old)

### 2.7.1.3. Les critères d'évaluation

Pour Horizon 2020, il existe **trois critères d'évaluation**<sup>51</sup> :

- l'excellence
- l'impact
- l'efficacité de la mise en œuvre

Les experts-évaluateurs ont un temps très limité pour évaluer les propositions, il faut donc être clair et concis. De plus, les évaluateurs ont pour mission d'évaluer la proposition soumise et non pas le potentiel de la soumission. Le résumé du projet est très important, car il donne une première impression à l'expert-évaluateur.

---

<sup>50</sup> Appointment letter

<sup>51</sup> Voir partie 2.4.3

Les aspects d'éthique et d'égalité entre sexes sont des critères additionnels pris en compte.

#### **2.7.1.4. Le processus d'évaluation**

Les critères sont notés chacun de 0 à 5, avec des demi-points. Le seuil global minimum est de 10 et le seuil minimum par critère est de 3. Cependant, en raison de la concurrence importante, le seuil minimal ne suffit pas pour recevoir la subvention.

Pour les projets qui concernent des domaines sensibles, les experts peuvent demander un examen éthique, auquel cas le coordinateur doit fournir un dossier éthique. Lors de la soumission, le consortium est demandé d'indiquer les aspects sensibles le cas échéant.

Les experts-évaluateurs établissent un classement des projets selon les notes. En fonction du montant de l'appel, une liste des projets sélectionnés pour être financés et une liste de réserve sont établies.

Les coordinateurs des projets sélectionnés sont alors invités officiellement à négocier.

Les évaluateurs commentent les attributions de notes dans les Evaluation Summary Reports, qui sont envoyés aux coordinateurs à la fin de la procédure de sélection. Ceux-ci servent de base de négociation et sont également intéressants pour améliorer de futurs projets.

#### **2.7.2. La négociation**

La négociation se fait en parallèle avec les partenaires pour fixer les règles internes au consortium et avec la Commission européenne. La marge de négociation sera probablement moindre que dans le 7<sup>e</sup> PCRD.

##### **2.7.2.1. L'Accord de consortium<sup>52</sup>**

**L'Accord de consortium** est négocié et signé entre les membres du consortium.

Il décrit les aspects suivants :

- La gouvernance : l'organisation interne du consortium, le mode de fonctionnement de la structure de gestion, les réunions, les règles de prises de décision, les comités, les règles de communication, la langue de travail et de communication, les délais, etc.
- Les aspects financiers, notamment les principes de répartition de la subvention entre partenaires
- Les règles de Propriété Intellectuelle et industrielle
- Les règles de valorisation et d'exploitation des résultats
- Le dispositif de règlement des différends permettant d'anticiper d'éventuels conflits

Selon le souhait de la Commission européenne, l'accord de consortium devra obligatoirement être signé avant le début du projet. Il est conseillé de le faire vérifier par un expert juridique avant de le signer pour éviter d'éventuels « pièges » ou mauvaises interprétations.

En cas de contradiction entre l'accord de consortium et le contrat avec la Commission européenne, ce dernier prévaut.

Pour un modèle de consortium agreement: <http://www.desca-fp7.eu/>

Ce modèle a été élaboré par l'ANRT en coopération avec des organisations européennes et dans le cadre du projet DESCA<sup>53</sup>. Il est en train d'être réactualisé.

---

<sup>52</sup> Consortium Agreement

<sup>53</sup> Development of a Simplified Consortium Agreement

### 2.7.2.2. Négociation avec la Commission européenne

La Commission se base sur le rapport d'évaluation des experts-évaluateurs indépendants<sup>54</sup> et, les cas échéant, sur l'examen éthique.

Elle invite le coordinateur à négocier (éventuellement accompagné par un ou deux partenaires clés) en indiquant le « Project Officer » responsable, le montant de la subvention accordé et la durée du projet.

**Il ne s'agit pas de négociations réelles, puisque la Commission donne ses conditions pour financer le projet.** Il y a par conséquent peu de marge de négociation. La Commission peut demander à ajuster le budget, la gestion ou le contenu du projet.

Les participants doivent remplir les **Grant Preparation Forms (GPF)**, qui fixent l'engagement des établissements.

**Une Convention de subvention<sup>55</sup>** est signée par le coordinateur du projet. Elle décrit :

- La composition du consortium
- Le début du projet et sa durée
- Les périodes de reporting
- Les clauses financières

**L'annexe I** de la Convention de subvention, le **Description of Work (DoW)**, contient la description du travail. Les partenaires rédigent cette partie pendant les négociations.

Il existe de premières modèles de la Convention de subvention pour Horizon 2020 que l'on peut trouver dans les documents de référence.

Après signature de la Convention de subvention par le coordinateur, les partenaires signent chacun le **Form A – Accession to the Grant Agreement** pour être associés à la convention.

## 2.8. La mise en œuvre du projet accepté

Chaque projet est géré par le coordinateur. Celui-ci reste en contact avec le « Project Officer » de la Commission européenne qui est en charge du suivi du projet.

Pour les projets d'envergure importante, des gestionnaires de projets européens<sup>56</sup> peuvent être engagés sur les frais du projet pour prendre en charge la coordination administrative du projet.

### 2.8.1. Le lancement du projet

Le projet peut commencer uniquement si l'Accord de consortium et la Convention de subvention ont été signés et si cette dernière est entrée en vigueur.

La date de début du projet est fixée dans la Convention de subvention. A compter de cette date, les dépenses deviennent éligibles.

Une réunion de tous les partenaires est organisée pour lancer le projet officiellement<sup>57</sup>, pour refaire un point sur la répartition des missions et pour rappeler les obligations fixées dans l'Accord de consortium.

Généralement, le Project Officer responsable du projet est invité à cette première réunion de travail.

---

<sup>54</sup> Evaluations Summary Report (ESR)

<sup>55</sup> Grant Agreement

<sup>56</sup> European Project Managers

<sup>57</sup> Kick-off meeting

### 2.8.2. Le « reporting »

Afin d'être tenue au courant sur l'avancée du projet et d'anticiper d'éventuels réajustements nécessaires, la Commission européenne exige des rapports réguliers. Par l'avance, elle négocie donc des périodes de « reporting » avec le consortium, qui correspondent à des étapes de réalisation du projet.

Le coordinateur du projet doit fournir 60 jours après la fin des périodes de reporting fixées :

- Un rapport périodique sur l'avancement des activités<sup>58</sup> fournissant l'analyse et la justification d'éventuels écarts par rapport à la Convention de subvention accompagnée par les livrables,
- Un rapport de justification financière consolidé<sup>59</sup> et les Form C et certificats d'audit pour l'ensemble des partenaires.

Le versement de la subvention se fait après contrôle des livrables et des rapports.

#### Reporting final

A la fin du projet, le coordinateur doit fournir :

- Le rapport final consolidé décrivant les résultats du projet, son impact et ses conclusions,
- Un rapport financier (sur la distribution de la subvention) 30 jours après le paiement final.

### 2.8.3. Les audits

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'argent du contribuable européen, la Commission européenne se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les projets qu'elle finance.

Il faut donc veiller à la traçabilité des produits et des données du projet. Un archivage systématique des justificatifs et un suivi régulier sont indispensables.

Dans le 7<sup>e</sup> PCRD, des audits étaient possibles jusqu'à 5 ans après la fin du projet. Dans Horizon 2020, ce délai est réduit à 2 ans.

## 3. Soutien aux porteurs de projets

En tant que (futur) porteur de projets, de nombreux interlocuteurs et dispositifs de soutien sont à votre disposition pour vous soutenir dans la préparation et/ ou le suivi de votre projet européen.

Il est conseillé de commencer par **chercher de l'aide à proximité** et de ne passer aux niveaux national et européen qu'en cas de non-réponse pour ne pas les submerger de problèmes pouvant être résolus au niveau régional.

### 3.1. Soutien au niveau local

Dans la plupart des organismes, il existe des dispositifs de soutien internes concernant les projets européens.

Dès que vous avez une idée de projet européen, identifiez et contactez le personnel dédié aux projets européens dans votre organisme. Ne tardez pas pour ne pas risquer de vous retrouver sans soutien une semaine avant la date limite de l'appel parce que d'autres personnes auront fait appel à eux avant vous.

Ayant de l'expérience, ces correspondants Europe pourront vous donner des conseils utiles et répondre à vos questions. Selon les organismes, l'accompagnement peut prendre différentes formes.

---

<sup>58</sup> Periodic report

<sup>59</sup> Summary financial report

Au cas où ils ne pourraient pas vous aider eux-mêmes, ils vont vous réorienter vers les bons interlocuteurs.

Dans les rares organismes n'ayant pas de personnel dédié en interne, vous pouvez généralement vous adresser aux correspondants Europe des cotutelles de vos laboratoires.

**Les correspondants Europe sur le Plateau de Saclay :**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI) :** il y a un contact Europe Enterprise Network.

**CEA :**

- dans chacun des instituts, il y a des correspondants Europe ou des Ingénieurs de projets européens.

**CNRS :**

- Pour la DR04 (Gif-sur-Yvette) : envoyez un mail à [spv@dr4.cnrs.fr](mailto:spv@dr4.cnrs.fr) ou appelez le 01 69 82 32 89.

- Pour la DR05 (Meudon) : envoyez un mail à [spv@dr5.cnrs.fr](mailto:spv@dr5.cnrs.fr) ou appelez le 01 45 07 57 62.

**Ecole polytechnique :**

- Contactez Pascal Bradu ([pascal.bradu@polytechnique.edu](mailto:pascal.bradu@polytechnique.edu))

**Ecole Centrale Paris (ECP) :**

- Contact à préciser après la fusion avec Supélec

**ENS Cachan :**

- Contactez Agnès Tang Tong Hi de la Cellule Europe et ANR (01 47 40 68 73).

**INRIA :**

- Envoyez un mail à [sriv-saclay@inria.fr](mailto:sriv-saclay@inria.fr).

**INRA :**

- Contacter Virginie Choay, chargée d'Affaires européennes à la DARESE, qui vous orientera vers le Chargé d'Affaires adéquat en fonction de votre programme ou thématique : [Virginie.choay@jouy.inra.fr](mailto:Virginie.choay@jouy.inra.fr) (01 34 65 21 03)

**Institut d'Optique Graduate School (IOGS) :**

- Contactez Carmen Zeques ([carmen.zeques@institutoptique.fr](mailto:carmen.zeques@institutoptique.fr))

**Opticsvalley :**

- Contactez Fiona Gerente ([f.gerente@opticsvalley.org](mailto:f.gerente@opticsvalley.org))

**Université Paris-Sud (PSUD) :**

- Envoyez un mail à [europa.saic@u-psud.fr](mailto:europa.saic@u-psud.fr).

**Supélec :**

- Contact à préciser après la fusion avec ECP

**Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :**

- Envoyez un mail à [europa@uvsq.fr](mailto:europa@uvsq.fr).

### **3.1.1. Le réseau SEREN**

SEREN -Saclay European Research and Expertise Network - est un réseau constitué d'experts de projets de recherche et d'innovation européens issus d'institutions implantées sur le Plateau de Saclay travaillant en coordination avec la FCS Campus Paris-Saclay. Ils se réunissent régulièrement sur une base volontaire afin d'échanger des bonnes pratiques et mettre en œuvre des actions communes.

Ses membres sont : la CCI de l'Essonne, le CEA, le CNRS, l'Ecole polytechnique, l'ECP, l'ENS Cachan, l'INRA, l'INRIA, l'IOGS, Opticsvalley, PSUD, Synchrotron Soleil, Supélec et l'UVSQ.

## **3.2. Soutien au niveau national**

### **3.2.1. Un nouveau portail d'information sur Horizon 2020**

Le gouvernement français a mis en place un site portail dédié au programme H2020. Celui-ci remplace le site Eurosfair qui sera archivé, mais qui va continuer à renvoyer sur le nouveau portail.



Le portail français pour Horizon 2020 est accessible sous l'adresse suivante: [www.horizon2020.gouv.fr](http://www.horizon2020.gouv.fr)

Le portail regroupe :

- Une base documentaire de référence, qui ne concernera pas uniquement H2020, mais aussi les autres dispositifs de financement de l'Espace européen de la recherche (par ex. JTI, JPI, art. 185, etc.)
- Des flux d'actualités organisées par thèmes, par exemple sur les appels, les sessions d'information, ...
- Les contacts indispensables : Les Points de Contact Nationaux et leurs relais locaux
- Quelques éléments de contexte sur l'Espace européen de la recherche

### **3.2.2. Les acteurs nationaux**

En fonction de votre besoin, vous devez vous adresser à différents acteurs :

- Obtenir informations ou conseils sur Horizon 2020 : Points de Contact Nationaux (PCN)
- Influencer l'élaboration des appels : Groupes Thématiques Nationaux (GTN)
- **Les Points de Contact Nationaux (PCN)**

Pour H2020, de nouveaux consortia de Points de Contact Nationaux (PCN) ont été constitués.

Leurs missions :

- Sensibiliser la communauté de recherche aux programmes européens pour la recherche et l'innovation ;
- Informer sur les financements dans le cadre d'H2020 (appels, actualités, journées d'information, etc.) ;
- Aider, conseiller et former aux modalités de fonctionnement du programme ;
- Orienter vers d'autres financements (européens et nationaux).

**La liste officielle des nouveaux consortia de PCN a été rendue publique sur le portail d'information sur Horizon 2020.** Les PCN s'appuieront sur un réseau de contacts locaux.

### ➤ **Les Groupes Thématiques Nationaux (GTN)**

Les GTN sont des structures de consultation des acteurs nationaux. Ils servent d'intermédiaire entre les acteurs de la recherche et les Représentants français auprès des Comités de Programme (RCP), qui représentent la France dans les comités mis en place par la Commission européenne pour établir la programmation d'H2020 et assurer son suivi. Si vous souhaitez influencer sur les appels ou les futurs programmes de travail, vous pouvez vous adresser aux GTN. Le degré d'accessibilité varie entre les GTN.

### **3.3. Soutien au niveau européen**

Les « Scientific Officers » ou les « Project Officers » peuvent vous renseigner sur des questions très pointues auxquelles les relais locaux ou nationaux n'ont pas pu répondre. Cependant, limitez ces sollicitations aux cas où il n'y a vraiment pas d'autre solution.

#### ➤ **EU Whoiswho**

EU Whoiswho est l'annuaire des institutions européennes. Pour identifier des services spécifiques ou du personnel des institutions européennes, rendez-vous sur :

<http://europa.eu/whoiswho/public/>

#### ➤ **Participant Portal**

Le fonctionnement du Participant Portal est expliqué dans un guide :

[http://ec.europa.eu/research/participants/portal/ShowDoc/Participant+Portal/portal\\_content/help/participant\\_portal\\_usermanual.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/ShowDoc/Participant+Portal/portal_content/help/participant_portal_usermanual.pdf)

Il existe également un service de soutien par messagerie :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/contactus>

➤ **IPR Helpdesk**

La Commission européenne a mis en place un soutien spécifique sur les questions de propriété intellectuelle : l'IPR Helpdesk. Elle propose un site d'information, des lettres d'information, de la sensibilisation et des formations. En outre, des experts juridiques offrent une assistance personnalisée gratuite via la Helpline, un numéro de service.

<http://www.iprhelpdesk.eu/>

➤ **Ethics Helpdesk**

[http://cordis.europa.eu/fp7/get-support\\_en.html](http://cordis.europa.eu/fp7/get-support_en.html)

➤ **Le service d'information d'Europe Direct**

Le service Europe Direct peut vous aider à trouver des informations générales sur l'Union européenne et il peut vous réorienter quand vous ne savez pas à qui vous adresser. L'appel est gratuit dans toute l'Union européenne et le bureau est ouvert de 9h00 à 18h00 les jours ouvrables.

Numéro Europe Direct : 00 800 6 7 8 9 10 11

**N'HESITEZ PLUS ET BONNE CHANCE !**

## ANNEXE 1- Liste des Points de Contact Nationaux (PCN) pour Horizon2020

### Coordination des PCN

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Martine ROUSSEL	Coordinatrice nationale	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 82 51	<a href="mailto:martine.rousseau@recherche.gouv.fr">martine.rousseau@recherche.gouv.fr</a>
Elise BINET	Adjointe de la Coordinatrice nationale	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 89 24	<a href="mailto:elise.binet@recherche.gouv.fr">elise.binet@recherche.gouv.fr</a>
Corentin LECOMTE	Webmestre	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 82 61	<a href="mailto:corentin.lecomte@recherche.gouv.fr">corentin.lecomte@recherche.gouv.fr</a>

### PCN Affaires juridiques et financières

Adresse mail générique : [pcn-jurfin@recherche.gouv.fr](mailto:pcn-jurfin@recherche.gouv.fr)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone
Emmanuelle MERLIN	Coordinatrice du PCN	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 99 72
Ella BOUQUET	PCN	UPMC - Université Pierre et Marie-Curie	33 1 44 27 97 77
François BRIZARD	PCN	ANRT - Association nationale de la recherche et de la technologie	33 1 55 35 25 70
Clément EVROUX	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 46 40
Sophie de KERGROHEN	PCN	Université de Strasbourg	33 3 68 85 11 31
Didier LEMOINE	PCN	INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	

### Pilier 1

#### PCN Actions Marie Sklodowska Curie

Adresse mail générique : [pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr](mailto:pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone
Sandrine SCHOTT-CARRIERE	Coordinatrice du PCN	Université de Strasbourg	33 3 68 85 11 24

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone
Guillaume FUSAI	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 96 31
Fabienne RAGACHE	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 44 97 27 28
Stéphane AYMARD	PCN	CPU - Conférence des présidents d'Université / ULR - Université de la Rochelle	33 5 46 45 68 90
Sophie BEAUBRON	PCN	Université Stendhal Grenoble 3	33 4 76 82 43 77
Jean-Jacques BERNARDINI	PCN	Alsace Innovation	33 3 88 75 24 62
Morgane BUREAU	PCN	INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	33 1 44 23 62 32
Virginie CHOAY	PCN	INRA - Institut national de la recherche agronomique	33 1 34 65 21 03
Clément EVROUX	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 46 40

### PCN Conseil Européen de la Recherche (ERC)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Philippe ROUSSIGNOL	Coordinateur du PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 47 37	<a href="mailto:pcn-erc@cnrs-dir.fr">pcn-erc@cnrs-dir.fr</a>
Mickaël KOUROPATOFF	Ingénieur-support	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 46 67	<a href="mailto:pcn-erc@cnrs-dir.fr">pcn-erc@cnrs-dir.fr</a>
Guillaume FUSAI	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 96 31	<a href="mailto:guillaume.fusai@recherche.gouv.fr">guillaume.fusai@recherche.gouv.fr</a>
Fabienne RAGACHE	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 44 97 27 28	<a href="mailto:fabienne.ragache@finances.gouv.fr">fabienne.ragache@finances.gouv.fr</a>
Amélie ANTOINE AUDO	PCN	Sciences Po	33 1 45 49 83 53	<a href="mailto:amelie.antoineaud@sciencespo.fr">amelie.antoineaud@sciencespo.fr</a>
Virginie CHOAY	PCN	INRA - Institut national de la recherche agronomique	33 1 34 65 21 03	<a href="mailto:virginie.choay@jouy.inra.fr">virginie.choay@jouy.inra.fr</a>
Marie GOMPEL	PCN	Université de Lille 2 Droit et Santé / C.P.U.	33 3 20 96 52 15	<a href="mailto:marie.gompel@univ-lille2.fr">marie.gompel@univ-lille2.fr</a>
Gaëlle COVO	Suppléante C.P.U.	Université Toulouse 1 Capitole	33 5 61 63 36 78	<a href="mailto:gaelle.covo@ut-capitole.fr">gaelle.covo@ut-capitole.fr</a>

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Gaëlle DECROIX	PCN	CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	33 1 69 08 19 64	<a href="mailto:gaelle.decroix@cea.fr">gaelle.decroix@cea.fr</a>
Christiane DURIEUX	PCN	INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	33 1 44 23 67 07	<a href="mailto:christiane.durieux@inserm.fr">christiane.durieux@inserm.fr</a>
Thierry PRIOL	PCN	INRIA - Institut national de la recherche en informatique et en automatique	33 2 99 84 72 10	<a href="mailto:Thierry.Priol@inria.fr">Thierry.Priol@inria.fr</a>

### PCN Technologies Futures et Emergentes (FET)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Martine GARNIER-RIZET	Coordinatrice du PCN	ANR - Agence nationale de la recherche	33 1 73 54 83 33	<a href="mailto:martine.garnier@agencerecherche.fr">martine.garnier@agencerecherche.fr</a>
Frédéric LAURENT	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 88 81	<a href="mailto:frederic.laurent@recherche.gouv.fr">frederic.laurent@recherche.gouv.fr</a>
Subbarao BASSAVA	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 41 40 33 6 33 53 86 77	<a href="mailto:Subbarao.BASSAVA@cnrs-dir.fr">Subbarao.BASSAVA@cnrs-dir.fr</a>
Nacer BOUBENNA	PCN	INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	33 1 44 23 61 90	<a href="mailto:nacer.boubenna@inserm.fr">nacer.boubenna@inserm.fr</a>
Catherine GILLES-PASCAUD	PCN	CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	33 1 69 08 64 29	<a href="mailto:catherine.gilles-pascaud@cea.fr">catherine.gilles-pascaud@cea.fr</a>
Martine KNIBIEHLER	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 47 91 33 6 09 41 62 50	<a href="mailto:martine.knibiehler@cnrs-dir.fr">martine.knibiehler@cnrs-dir.fr</a>
Nicolas LECOMPTE	PCN	Université Paris-Sud	33 1 69 15 55 89	<a href="mailto:nicolas.lecompte@u-psud.fr">nicolas.lecompte@u-psud.fr</a>
Muriel MAURICE	PCN	Université Paris Diderot	33 1 57 27 55 48	<a href="mailto:muriel.maurice@univ-paris-diderot.fr">muriel.maurice@univ-paris-diderot.fr</a>
Fabienne RAGACHE	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 44 97 27 28	<a href="mailto:fabienne.ragache@finances.gouv.fr">fabienne.ragache@finances.gouv.fr</a>

## PCN Infrastructures de recherche

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Jean-Pierre CAMINADE	Coordinateur du PCN et Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 80 39	<a href="mailto:jean-pierre.caminade@recherche.gouv.fr">jean-pierre.caminade@recherche.gouv.fr</a>
Gaëlle DECROIX	PCN	CEA - Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives	33 1 69 08 19 64	<a href="mailto:gaelle.decroix@cea.fr">gaelle.decroix@cea.fr</a>

## Pilier 2

### PCN TIC

- Technologies de l'information et de la communication au sein du pilier "Primauté industrielle"
- dimension transversale des TIC dans Horizon 2020

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Claire FERTÉ	Coordinatrice du PCN	UBIFRANCE - L'Agence française pour le développement international des entreprises	33 1 40 73 36 73	<a href="mailto:claire.ferte@ubifrance.fr">claire.ferte@ubifrance.fr</a>
Frédéric LAURENT	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 88 81	<a href="mailto:frederic.laurent@recherche.gouv.fr">frederic.laurent@recherche.gouv.fr</a>
Patrick SCHOULLER	Représentant au Comité de Programme	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 34 25	<a href="mailto:Patrick.SCHOULLER@finances.gouv.fr">Patrick.SCHOULLER@finances.gouv.fr</a>
Michel LOYER	PCN	INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	33 1 39 63 53 39	<a href="mailto:michel.loyer@inria.fr">michel.loyer@inria.fr</a>
Anne MEYER	PCN	Grenoble INP	33 4 76 57 49 93	<a href="mailto:anne.meyer@grenoble-inp.fr">anne.meyer@grenoble-inp.fr</a>
Tibaïre MUNSCH	Suppléante	Université de Limoges		<a href="mailto:tibaïre.munsch@unilim.fr">tibaïre.munsch@unilim.fr</a>

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Isabelle de SUTTER	PCN	Systematic Paris Région	33 6 85 73 02 13	<a href="mailto:i.desutter@systematic-paris-region.org">i.desutter@systematic-paris-region.org</a>

### PCN Nanotechnologies, matériaux avancés et procédés avancés de fabrication (NMP)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Gilles LE MAROIS	Coordinateur du PCN	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 4 38 78 22 57 33 6 89 99 69 19	<a href="mailto:gilles.le-marois@recherche.gouv.fr">gilles.le-marois@recherche.gouv.fr</a>
Fabrice LEROY	Représentant au Comité de Programme	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 30 07	<a href="mailto:fabrice.leroy@finances.gouv.fr">fabrice.leroy@finances.gouv.fr</a>
Sébastien LEROY	PCN	IRT Jules Verne	33 2 28 44 36 11	<a href="mailto:sebastien.leroy@irt-jules-verne.fr">sebastien.leroy@irt-jules-verne.fr</a>
Abdelilah SLAOUI	PCN	Laboratoire ICube - UMR 7357	33 3 88 10 63 28	<a href="mailto:abdelilah.slaoui@unistra.fr">abdelilah.slaoui@unistra.fr</a>
Lucie VAUCEL	PCN	Université de la Rochelle	33 5 16 49 65 02	<a href="mailto:lucie.vaucel@univ-lr.fr">lucie.vaucel@univ-lr.fr</a>

### PCN Espace

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Geneviève GARGIR	Coordinatrice du PCN	CNES - Centre national d'études spatiales	33 5 61 28 22 95 33 1 44 76 79 73	<a href="mailto:genevieve.gargir@cnes.fr">genevieve.gargir@cnes.fr</a>
Marc BELLOEIL	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 87 33	<a href="mailto:marc.belloeil@recherche.gouv.fr">marc.belloeil@recherche.gouv.fr</a>
Loïc CHANVILLARD	PCN	Pôle Pégase	33 4 89 86 69 54 33 6 47 81 02 78	<a href="mailto:loic.chanvillard@pole-pegase.com">loic.chanvillard@pole-pegase.com</a>
Séverine COUPÉ	PCN	ASTech Paris Région	33 1 55 64 04 66 33 6 15 51 25 32	<a href="mailto:severine.coupe@pole-astech.org">severine.coupe@pole-astech.org</a>
Brice LAMOTTE	PCN	CNES - Centre national d'études spatiales	33 1 44 76 79 39 33 6 62 35 26 61	<a href="mailto:brice.lamotte@cnes.fr">brice.lamotte@cnes.fr</a>
Philippe LATTES	PCN	AEROSPACE VALLEY	33 5 61 14 58 30 33 6 38 81 37 17	<a href="mailto:lattes@aerospace-valley.com">lattes@aerospace-valley.com</a>
Séverine LOR	PCN	Université Paul Sabatier-Toulouse 3 (UPS)	33 5 61 55 73 92	<a href="mailto:severine.lor@adm.ups-tlse.fr">severine.lor@adm.ups-tlse.fr</a>

## PCN PME

Ce PCN est transversal, il n'informe pas uniquement sur l'instrument PME, mais aussi sur:

- les projets collaboratifs des piliers 2 et 3 y compris les Initiatives Technologiques Conjointes (ITC)
- le Programme Eurostars2
- les communautés de la Connaissance et de l'Innovation (CCI/KIC)
- le volet Innovation dans les PME de la priorité "Primauté industrielle", notamment les actions de coaching et mentoring
- les autres programmes susceptibles d'intégrer des PME (par ex. MSCA)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Christian DUBARRY	Coordinateur du PCN	Bpifrance	33 1 41 79 83 50	<a href="mailto:christian.dubarry@bpifrance.fr">christian.dubarry@bpifrance.fr</a>
Dominique LARROUY	Représentante au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 82 11	<a href="mailto:dominique.larrouy@recherche.gouv.fr">dominique.larrouy@recherche.gouv.fr</a>
Rémi ARQUEVAUX	Représentant au Comité de Programme	Ministère du redressement productif	33 1 44 97 26 92	<a href="mailto:remi.arquevaux@finances.gouv.fr">remi.arquevaux@finances.gouv.fr</a>
Jérôme BILLÉ	PCN	ASRC - Association des structures de recherche sous contrat	33 6 74 97 27 39	<a href="mailto:jerome.bille@asrc.fr">jerome.bille@asrc.fr</a>
Fabienne DAVERAN	PCN	AEROSPACE VALLEY	33 5 61 14 58 34	<a href="mailto:daveran@aerospace-valley.com">daveran@aerospace-valley.com</a>
Pascal FORMISYN	PCN	Institut Mines-Telecom Ecole des Mines de St Etienne	33 4 77 42 66 85 33 6 84 96 66 00	<a href="mailto:formisyn@emse.fr">formisyn@emse.fr</a>
Pierre SIMAY	PCN	Institut Mines-Telecom	33 1 45 81 70 65	<a href="mailto:pierre.simay@mines-telecom.fr">pierre.simay@mines-telecom.fr</a>

## PCN Accès au financement à risque

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Marie-Claude TAILLANDIER THOMAS	Coordinatrice du PCN	Bpifrance	33 1 41 79 87 70 33 6 88 71 85 62	<a href="mailto:mc.taillandierthomas@bpifrance.fr">mc.taillandierthomas@bpifrance.fr</a>
Dominique LARROUY	Représentante au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 82 11	<a href="mailto:dominique.larrouy@recherche.gouv.fr">dominique.larrouy@recherche.gouv.fr</a>
Victor DAVET	PCN	Association des régions de France	33 1 83 64 77 41	<a href="mailto:vdavet@arf-regions.org">vdavet@arf-regions.org</a>



Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Mikael VAILLANT	PCN	DATAR - Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale	33 1 40 65 11 38	<a href="mailto:Mickael.VAILLANT@datar.gouv.fr">Mickael.VAILLANT@datar.gouv.fr</a>
Marie-Laure WYSS	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 44 97 26 43	<a href="mailto:marie-laure.wyss@finances.gouv.fr">marie-laure.wyss@finances.gouv.fr</a>

### Pilier 3

#### PCN Santé, changement démographique et bien-être (défi 1)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Nacer BOUBENNA	Coordinateur du PCN	INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	33 1 44 23 61 90	<a href="mailto:nacer.boubenna@inserm.fr">nacer.boubenna@inserm.fr</a>
Guillaume FUSAI	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 96 31	<a href="mailto:guillaume.fusai@recherche.gouv.fr">guillaume.fusai@recherche.gouv.fr</a>
Pierre SORLIER	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 37 38	<a href="mailto:pierre.sorlier@finances.gouv.fr">pierre.sorlier@finances.gouv.fr</a>
Céline DAMON	PCN	Université d'Aix-Marseille	33 4 91 99 85 95	<a href="mailto:celine.damon@univ-amu.fr">celine.damon@univ-amu.fr</a>
Adeline BARRE	Suppléante	Université Bordeaux 2		<a href="mailto:bureau.europe@u-bordeaux2.fr">bureau.europe@u-bordeaux2.fr</a>
Véra FRASSETTO	PCN	CNRS - Centre national de recherche scientifique	33 1 44 96 40 60	<a href="mailto:vera.frassetto@cnrs-dir.fr">vera.frassetto@cnrs-dir.fr</a>
Marielle MAILHES	PCN	Bpifrance	33 1 41 79 91 35	<a href="mailto:marielle.mailhes@bpifrance.fr">marielle.mailhes@bpifrance.fr</a>
Virginie SIVAN	PCN	CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	33 1 46 54 98 58	<a href="mailto:virginie.sivan@cea.fr">virginie.sivan@cea.fr</a>

PCN Bio : Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime, bioéconomie et biotechnologies (défi 2)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Rafael GARCIA-VILLAR	Coordinateur du PCN	INRA - Institut national de la recherche agronomique	33 5 61 28 51 51	<a href="mailto:rgarciav@toulouse.inra.fr">rgarciav@toulouse.inra.fr</a>
Emmanuelle KLEIN	Représentante au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 86 24	<a href="mailto:emmanuelle.klein@recherche.gouv.fr">emmanuelle.klein@recherche.gouv.fr</a>
Christophe COTILLON	PCN	ACTIA - Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire	33 1 44 08 86 15	<a href="mailto:c.cotillon@actia-asso.eu">c.cotillon@actia-asso.eu</a>
Christian DUBARRY	PCN	Bpifrance	33 1 41 79 83 50	<a href="mailto:christian.dubarry@bpifrance.fr">christian.dubarry@bpifrance.fr</a>
Françoise GORGA	PCN	ANIA - Association nationale des industries alimentaires	33 1 53 83 86 17	<a href="mailto:fgorga@ania.net">fgorga@ania.net</a>
Françoise GROLLEAU	PCN	CPU / PRES l'UNAM	33 2 28 08 14 29	<a href="mailto:francoise.grolleau@lunam.fr">francoise.grolleau@lunam.fr</a>
Mathieu Le STUM	Suppléant	Université Européenne de Bretagne		<a href="mailto:Mathieu.Lestum@ueb.eu">Mathieu.Lestum@ueb.eu</a>
Stéphanie HUGON	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 32 29	<a href="mailto:stephanie.hugon@finances.gouv.fr">stephanie.hugon@finances.gouv.fr</a>
Jacqueline PENEZ	PCN	IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation marine	33 1 46 48 21 94	<a href="mailto:jacqueline.penez@ifremer.fr">jacqueline.penez@ifremer.fr</a>

PCN Energie propre, sûre et efficace (défi 3)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Sophie LOQUEN	Coordinatrice du PCN	ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	33 1 47 65 21 76	<a href="mailto:sophie.loquen@ademe.fr">sophie.loquen@ademe.fr</a>
Pascal NEWTON	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 81 61	<a href="mailto:pascal.newton@recherche.gouv.fr">pascal.newton@recherche.gouv.fr</a>
Michel PASQUIER	Représentant au Comité de	Ministère de l'Ecologie, du Développement	33 1 40 81 63 36	<a href="mailto:michel-louis.pasquier@developpement-">michel-louis.pasquier@developpement-</a>

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
	Programme	durable et de l'énergie		<a href="mailto:durable.gouv.fr">durable.gouv.fr</a>
Jean-Paul BONNET	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique / Université de Poitiers	33 5 49 49 74 19	<a href="mailto:jean-paul.bonnet@univ-poitiers.fr">jean-paul.bonnet@univ-poitiers.fr</a>
Nathalie HIESIGER	PCN	Université de Lorraine / CPU	33 3 87 54 77 83	<a href="mailto:nathalie.hiesiger@univ-lorraine.fr">nathalie.hiesiger@univ-lorraine.fr</a>
Maria-Teresa PONTOIS	Suppléante	Université Versailles Saint-Quentin		<a href="mailto:maria-teresa.pontois@uvsq.fr">maria-teresa.pontois@uvsq.fr</a>
Grégoire POSTEL-VINAY	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 33 79	<a href="mailto:Gregoire.POSTEL-VINAY@finances.gouv.fr">Gregoire.POSTEL-VINAY@finances.gouv.fr</a>
Thomas SENNELIER	PCN	BPI France	33 1 41 79 93 78	<a href="mailto:thomas.sennelier@bpifrance.fr">thomas.sennelier@bpifrance.fr</a>

#### PCN Transports intelligents, verts et intégrés (défi 4)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Patrick MALLÉJACQ	Coordinateur du PCN	IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports	33 1 81 66 80 28 33 6 20 56 68 38	<a href="mailto:patrick.mallejacq@ifsttar.fr">patrick.mallejacq@ifsttar.fr</a>
Frédéric GETTON	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	33 1 55 55 89 27	<a href="mailto:frederick.getton@recherche.gouv.fr">frederick.getton@recherche.gouv.fr</a>
Michel PASQUIER	Représentant au Comité de Programme	MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie	33 1 40 81 63 36	<a href="mailto:michel-louis.pasquier@developpement-durable.gouv.fr">michel-louis.pasquier@developpement-durable.gouv.fr</a>
Marc CHARLET	PCN	Pôle Mov'eo	33 6 76 08 20 28	<a href="mailto:marc.charlet@pole-moveo.org">marc.charlet@pole-moveo.org</a>
Emmanuel CLAUSE	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 33 56	<a href="mailto:emmanuel.clause@finances.gouv.fr">emmanuel.clause@finances.gouv.fr</a>
Bénédicte MARTIN	PCN	Ecole centrale de Lyon / CPU	33 4 72 18 67 08	<a href="mailto:benedicte.martin@ec-lyon.fr">benedicte.martin@ec-lyon.fr</a>
Bertrand ALLIOT	Suppléant	Université Marne-la-Vallée		<a href="mailto:bertrand.alliot@univ-mlv.fr">bertrand.alliot@univ-mlv.fr</a>
Thilo SCHOENFELD	PCN	AEROSPACE VALLEY	33 5 61 14 80 35 33 6 88 51 06 05	<a href="mailto:schoenfeld@aerospace-valley.com">schoenfeld@aerospace-valley.com</a>

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Marie-Françoise SHERRATT-ROUX	PCN	IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux	33 4 72 14 26 26	<a href="mailto:marie-francoise.sherratt@ifsttar.fr">marie-francoise.sherratt@ifsttar.fr</a>
Fabrice THEOBALD	PCN	Groupement des industries de construction et activités navales	33 6 08 76 33 42	<a href="mailto:fabrice.theobald@gican.asso.fr">fabrice.theobald@gican.asso.fr</a>

### PCN Climat, efficacité des ressources et matières premières (défi 5)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Sophie LOQUEN	Coordinatrice du PCN	ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	33 1 47 65 21 76	<a href="mailto:sophie.loquen@ademe.fr">sophie.loquen@ademe.fr</a>
Michel LEBLANC	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 97 18	<a href="mailto:michel.leblanc@recherche.gouv.fr">michel.leblanc@recherche.gouv.fr</a>
Claire HUBERT	Représentante au Comité de Programme	MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie	33 1 40 81 63 36	<a href="mailto:Claire.hubert@developpement-durable.gouv.fr">Claire.hubert@developpement-durable.gouv.fr</a>
Magali BAYSSIERE	PCN	LIP - Lyon Ingénierie Projets, filiale de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (CPU)	33 4 72 69 76 00 33 6 19 33 10 59	<a href="mailto:magali.bayssiere@lyoningenerie.fr">magali.bayssiere@lyoningenerie.fr</a>
Emilie DOMANICO	Suppléante	Université Montpellier 2		<a href="mailto:Emilie.Domanico@univ.montp2.fr">Emilie.Domanico@univ.montp2.fr</a>
Florence CARRÉ	PCN	INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	33 3 44 55 65 08	<a href="mailto:Florence.CARRE@ineris.fr">Florence.CARRE@ineris.fr</a>
Jean-Jacques ROUBION	PCN	IRD - Institut de recherche pour le développement	33 4 91 99 94 51	<a href="mailto:jean-jacques.roubion@ird.fr">jean-jacques.roubion@ird.fr</a>
Katrin DUMOULIN	PCN	CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	33 1 64 50 25 77	<a href="mailto:katrin.Dumoulin@cea.fr">katrin.Dumoulin@cea.fr</a>
Marc ROHFRI TSCH	PCN	Ministère du redressement productif	33 1 79 84 33 56	<a href="mailto:marc.rohfritsch@finances.gouv.fr">marc.rohfritsch@finances.gouv.fr</a>
Aurélie	PCN	IRSTEA - Institut national		<a href="mailto:aurelie.seignard@irstea.fr">aurelie.seignard@irstea.fr</a>

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
SEIGNARD		de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture		
Antoine WEEXSTEEN	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 1 44 96 43 25	<a href="mailto:antoine.weexsteen@cnrs-dir.fr">antoine.weexsteen@cnrs-dir.fr</a>

### PCN Sociétés inclusives, innovantes et réflexives (défi 6)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Basudeb CHAUDHURI	Coordinateur du PCN	Université de Caen	33 6 89 66 05 92	<a href="mailto:basudeb.chaudhuri@unicaen.fr">basudeb.chaudhuri@unicaen.fr</a>
Laure MICHELET	Représentante au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 82 76	<a href="mailto:laure.michelet@recherche.gouv.fr">laure.michelet@recherche.gouv.fr</a>
Olivier BOUIN	Copilotage Alliance	Alliance Athéna	33 1 49 54 21 00	<a href="mailto:bouin@allianceathena.fr">bouin@allianceathena.fr</a>
Carlos De OLIVEIRA	PCN	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	33 6 80 38 65 67	<a href="mailto:carlos.deoliveira@cnrs-dir.fr">carlos.deoliveira@cnrs-dir.fr</a>
Sylvie GANGLOFF	PCN	Fondation Maison des sciences de l'Homme	33 1 49 54 20 25	<a href="mailto:gangloff@msh-paris.fr">gangloff@msh-paris.fr</a>
Florent GOIFFON	PCN	Université de Montpellier III	33 4 67 14 55 61	<a href="mailto:florent.goiffon@univ-montp3.fr">florent.goiffon@univ-montp3.fr</a>
Géraldine LEONARD	Suppléante	Université d'Orléans		<a href="mailto:geraldine.leonard@univ-orleans.fr">geraldine.leonard@univ-orleans.fr</a>
Philippe BLANC	PCN	Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail	33 5 61 50 39 27	<a href="mailto:philippe.blanc@univ-tlse2.fr">philippe.blanc@univ-tlse2.fr</a>
Héloïse LEMOINE	PCN	IRD - Institut de recherche pour le développement	33 4 91 99 94 50	<a href="mailto:heloise.lemoine@ird.fr">heloise.lemoine@ird.fr</a>

### PCN Sécurité (défi 7)

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Françoise SIMONET	Coordinatrice du PCN	CEA - Commissariat à l'Énergie atomique et aux énergies alternatives	33 1 69 26 75 74 33 6 85 80 48 22	<a href="mailto:francoise.simonet@cea.fr">francoise.simonet@cea.fr</a>

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Frédéric LAURENT	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 88 81	<a href="mailto:frederic.laurent@recherche.gouv.fr">frederic.laurent@recherche.gouv.fr</a>
Philippe DEJEAN	PCN	CISC / MORPHO	33 1 58 11 87 09	<a href="mailto:philippe.dejean@morpho.com">philippe.dejean@morpho.com</a>
Sébastien GIRAUD	PCN	Pôle Risques	33 6 23 32 34 69	<a href="mailto:sebastien.giraud@pole-risques.com">sebastien.giraud@pole-risques.com</a>
Philippe MOGUEROU	PCN	Université de Rouen / CPU	33 2 35 14 60 33	<a href="mailto:philippe.moguerou@univ-rouen.fr">philippe.moguerou@univ-rouen.fr</a>
Jean-Pierre TUAL	PCN	Pôle SYSTEM@TIC / GEMALTO	33 1 55 01 61 60 33 6 80 18 77 93	<a href="mailto:jean-pierre.tual@gemalto.com">jean-pierre.tual@gemalto.com</a>

### *PCN Science avec et pour la société*

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Didier MICHEL	PCN	Musée des Arts et Métiers / Bureau AMC STI	33 6 72 78 12 81	<a href="mailto:didier.michel@amcsti.fr">didier.michel@amcsti.fr</a>

### *PCN EURATOM*

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Dominique MIJUN	Coordinatrice du PCN	C.T.E. - Comité Technique EURATOM Bât. Siège du C.E.A.	33 1 64 50 21 41	<a href="mailto:dominique.mijun@cte.gouv.fr">dominique.mijun@cte.gouv.fr</a>
Pascale DELBOURGO	Représentant au Comité de Programme	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 81 77	<a href="mailto:pascale.delbourgo@recherche.gouv.fr">pascale.delbourgo@recherche.gouv.fr</a>
Bernard SALANON	PCN	C.E.A. - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	33 1 69 08 98 12 33 6 32 08 37 17	<a href="mailto:bernard.salanon@cea.fr">bernard.salanon@cea.fr</a>
François STORRER	PCN	MEDDE - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	33 1 40 81 99 23	<a href="mailto:francois.storrer@developpement-durable.gouv.fr">francois.storrer@developpement-durable.gouv.fr</a>

### *Centre Commun de Recherche – Joint Research Council JRC*

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
--------------	------	---------------	-----------	--------------

Prénom - NOM	Rôle	Etablissement	Téléphone	Adresse mail
Centre Commun de Recherche (JRC)	Martine ROUSSEL	<a href="#">MESR</a> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33 1 55 55 82 51	<a href="mailto:martine.roussel@recherche.gouv.fr">martine.roussel@recherche.gouv.fr</a>

## ANNEXE 2 - Sites d'information

- Site de la **Commission européenne** sur Horizon 2020 :  
[http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm)
- Le **Portail des Participants** :  
<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/home.html>
  - Les **documents officiels** (dont les ébauches des programmes de travail) :  
[http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\\_docs.html](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html)
  - Les **appels** :  
<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/index.html>
- **Portail du MESR** sur Horizon 2020 : <http://www.horizon2020.gouv.fr/>
  - Liste et coordonnées des PCN : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html>
  - Agenda des évènements sur Horizon 2020 : <http://www.horizon2020.gouv.fr/pid30002/tous-les-evenements.html>
- Base de données **CORDIS** (le Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement) : [http://cordis.europa.eu/fp7/projects\\_fr.html](http://cordis.europa.eu/fp7/projects_fr.html)
  - Recherche de partenaires sur Cordis : <https://cordis.europa.eu/partners/web/guest/home>
  - Projets passés et en cours: [http://cordis.europa.eu/projects/home\\_fr.html](http://cordis.europa.eu/projects/home_fr.html)
- **Conseil européen de la recherche CER (ERC)** : <http://erc.europa.eu/>
- **Sites de contexte**
  - Sur la stratégie Europe 2020 : [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)
  - Sur la politique de recherche et d'innovation : [http://europa.eu/pol/rd/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/rd/index_fr.htm)
  - Sur l'Union de l'Innovation (en anglais) : [http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm)
- **Guides et soutien**
  - Annuaire de la Commission européenne : <http://europa.eu/whoiswho/public/>
  - Helpdesk sur les droits de propriété intellectuelle : <http://www.iprhelpdesk.eu/>
  - Helpdesk sur l'éthique: [http://cordis.europa.eu/fp7/get-support\\_en.html](http://cordis.europa.eu/fp7/get-support_en.html)
  - Guide d'utilisation du Participant Portal :  
[http://ec.europa.eu/research/participants/portal/ShowDoc/Participant+Portal/portal\\_content/help/participant\\_portal\\_usermanual.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/ShowDoc/Participant+Portal/portal_content/help/participant_portal_usermanual.pdf)
  - Service de soutien par messagerie concernant le Participant Portal :  
<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/contactus>
  - Webinar sur le futur Participant Portal dans Horizon 2020 :  
<http://scic.ec.europa.eu/streaming/systemtest.php>



## **ANNEXE 3 - Glossaire**

### **Accord de consortium – *Consortium agreement***

Accord conclu en les partenaires d'un projet qui définit les règles internes au consortium en vue de la réalisation du projet européen dans le cadre du contrat passé avec la Commission (cf. L'accord de consortium).

### **Appel à propositions – *Call for proposals***

L'appel à proposition est un document qui permet à la Commission européenne de sélectionner de manière compétitive des porteurs de projets essayant d'obtenir des subventions pour leurs projets.

### **Appel d'offres – *Call for tender***

Ce type d'appel vise à la fourniture de prestations de service (études, etc.) selon les règles des marchés publics.

### **Article 185 (ancien 169)**

Article du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui permet la participation de l'Union à des programmes entrepris par plusieurs Etats membres.

### **Article 187 (ancien 171)**

Article du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui permet à la Commission de créer des entreprises communes ou toute autre structure nécessaire à la bonne exécution des programmes de recherche, de développement technologique ou de démonstration de l'Union.

### **Consortium**

Partenariat entre les entités légales contractantes dans le cadre du projet européen (universités, organismes de recherche publics ou privés, PME, grands groupes, organisations internationales, etc.).

### **Convention de subvention – *Grant Agreement***

La convention de subvention est le document contractuel entre la Commission européenne et le Consortium, représenté par le coordonnateur.

### **Dépenses éligibles – *Eligible costs***

Coûts du projet susceptibles d'être remboursés par la CE.

### **Etats membres de l'Union européenne**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

### **Fonds structurels**

Il s'agit de financements de la Commission européenne qui relèvent du domaine de la politique régionale : Selon les dispositions des programmes opérationnels fixés par les régions en collaboration avec la Commission, le Fonds européen de développement régional (FEDER) peut investir dans la recherche et l'innovation, notamment dans des infrastructures. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) peut financer des activités de développement et d'innovation dans l'agriculture et la sylviculture. Les fonds pour la période 2014-2020 sont actuellement en négociation.

### **Livrable – Deliverable**

Justificatif (par exemple rapport ou document) que doit délivrer le consortium à la Commission européenne lors des rapports périodiques, prouvant les avancées du projet.

### **Partenariats public-privé (PPP)**

Il s'agit d'initiatives réunissant des acteurs des secteurs public et privé dans des structures formelles communes au niveau européen (issus des articles 187), comme les Initiatives technologiques conjointes<sup>60</sup>. Les PPP peuvent être impliqués par voie contractuelle dans l'élaboration des programmes de travail d'Horizon 2020.

### **Partenariats public-public**

Il s'agit des programmes conjoints de plusieurs Etats membres (Art. 185). On y trouve par exemple les initiatives de programmation conjointe (Joint Programming Initiative - JPI) qui permettent de mettre en œuvre des agendas de recherche stratégiques définis conjointement par différents Etats-membres<sup>61</sup>. Un autre type sont les ERA-Nets qui réunissent les acteurs publics responsables de la mise en œuvre des programmes de recherche afin de coordonner leurs activités et pour publier des appels communs<sup>62</sup>.

### **Pays associés**

Pays non membres et non candidats qui participent au programme grâce à des conventions spécifiques.

### **Pays candidats**

Etats qui ont demandé à devenir membres de l'Union européenne : Ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Turquie.

### **Pays tiers**

Les Etats qui ne sont ni membres de l'Union européenne, ni candidats à l'adhésion, ni pays associé.

### **Période de reporting – Reporting period**

Période de référence pour l'utilisation de la contribution financière de la Commission et de sa justification qui se termine par la transmission d'un rapport scientifique et financier.

### **Plateformes technologiques européennes - European Technology Platforms**

Les Plateformes technologiques européennes (ETP) sont des forums définissant des agendas et plans d'actions pour la recherche qui sont dirigés par des acteurs industriels. Pour mettre en œuvre les agendas de recherche et certaines ETP ayant besoin d'une coordination et des instruments spécifiques, la Commission a mis en place des Initiatives technologiques conjointes.

### **Point de Contact National – National Contact Points**

Soutien aux porteurs de projets mis en place conjointement par la Commission européenne et les Etats.

---

<sup>60</sup> Voir la liste des JTI : [http://ec.europa.eu/research/jti/index\\_en.cfm?pg=about](http://ec.europa.eu/research/jti/index_en.cfm?pg=about)

<sup>61</sup> Voir la liste des JPI : [http://ec.europa.eu/research/era/joint-programming-initiatives\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/era/joint-programming-initiatives_en.html)

<sup>62</sup>

**PME – SME**

Petites et moyennes entreprises (Small and Medium Enterprises). La Commission les définit comme suit : maximum 250 salariés + chiffre d'affaire inférieur à 40 millions d'euros ou résultat après bilan de moins de 27 millions d'euros + moins de 25% contrôlés par une ou plusieurs grandes entreprises, excepté les sociétés d'investissement et de capital-risque.

**Responsable administratif de la CE – *EC Administrative Officer***

Fonctionnaire de la Commission européenne en charge de la rédaction et du suivi du contrat.

**Responsable scientifique de la CE – *EC Scientific Officer ou EC Project Officer***

Fonctionnaire de la Commission européenne en charge du suivi scientifique du projet.

**Réunion de lancement - *Kick-off meeting***

Réunion organisée au début du projet rassemblant tous les partenaires pour lancer le projet.